

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature  
& autres Remarques curieuses.*

OCTOBRE 1768.



A LUXEMBOURG,  
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant  
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.  
M. D C C. L X V I I I.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examineur,*

## AVERTISSEMENT.

ON prie toujours ceux qui nous adressent des Lettres ou Mémoires, pour être insérés dans ce Journal ( si la matière intéresse assez le Public ) de les affranchir ; faute de quoi elles resteront au rebut , ou ces pièces seront renvoyées sous enveloppe.

---

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

*Livres in-12.*

Avantures d'Henriette Sylvie de Moliere.

Avantures de Néoptoleme , fils d'Achille, propres à former les mœurs d'un jeune Prince, par Mr. Chanfierges. La Haye.

Avantures de Robinson Crusœ, 4 vol. fig.

Avantures de Télémaque, 2 vol. fig.

Avis au Peuple sur sa santé ou Traité des maladies les plus fréquentes, par Mr. Tissot, 2 vol.

Avis importants aux Réfugiés sur leur prochain retour en France.

Avis d'un pere à sa fille, par Mr. le Marquis d'Hallifax.

B.

*Livres in-folio & en feuilles.*

Bible traduite en François, le latin de la vulgate à côté, avec des notes tirées des Saints Peres & des meilleurs Interprètes, par Mr. Sacy, 3 vol. fig.

*Biblia sacra R. P. Cartier Latino germanica cum notis 4. tomi in-folio, cum figuris. Constantiæ 1763.*



LA CLEF  
DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems &c.

OCTOBRE 1768.

ARTICLE PREMIER

*Contenant quelques nouvelles de Littérature  
& autres Remarques curieuses.*

**L** se présente de l'Imprimerie du Sr. Lacombe à Paris, un *Dictionnaire*, de service très-important que son judicieux Auteur, Mr. J. B. L. OSMONT, Libraire à Paris, rend aux Sçavans & aux Littérateurs. C'est un *Dictionnaire typographique, historique & critique des Livres rares, singuliers, estimés & recherchés en tous genres, contenant, par ordre alphabétique, les noms & surnoms de leurs Auteurs, le lieu de leur naissance, le tems où ils ont vécu &*

Q 2

solus

celui de leur mort ; avec des remarques nécessaires pour en distinguer les bonnes éditions, & quelques anecdotes historiques, critiques & intéressantes, tirées des meilleures sources. On y a joint le prix qu'ils se vendent la plupart dans les ventes publiques en 2 vol. in-8°. 1768.

Bien des gens ont tenté avant Mr. Osmont de donner des notes exactes & des éclaircissemens sur les Livres, soit anciens, soit modernes les plus rares & les plus recherchés, ainsi que sur les éditions les plus pures & les plus épuisées : mais de tous les Bibliographes aucun n'avoit encore été aussi loin que lui. La plupart se sont contentés de rassembler beaucoup de titres d'ouvrages, sans indiquer ni les lieux où on peut les trouver, ni les diverses éditions qui en ont été publiées, ni le prix des meilleures & des plus rares de ces éditions. Monsieur Osmont, infiniment plus instruit à ces différens égards, ne s'est seulement pas borné à procurer à ses Lecteurs tous les renseignemens qu'ils pourroient désirer sur ces objets ; à la fin du titre & du jugement de chacun des ouvrages qu'il a indiqués, il parle de la naissance de l'Auteur, fixe le tems où il a vécu & celui de sa mort. Nos meilleurs Dictionnaires historiques, le jugement des Sçavans de Baillet, les éloges des hommes sçavans de Teiffier, le Pere le Long, le Pere Nicéron, l'Abbé Goujet & plusieurs autres célèbres Ecrivains lui ont fourni le jugement qu'il porte sur chaque article & les anecdotes critiques, historiques & toujours très-intéressantes qu'il présente. Mr. Osmont a encore cet avantage sur le reste des Bibliographes, que ceux-ci ont presque tous passé légèrement sur la Littérature Italienne, qui cependant fait un objet très-intéressant

pour

pour les Amateurs de cette Langue ; au lieu qu'il s'est plus attaché à faire connoître les Livres Italiens les plus rares & les plus recherchés que les Livres François. Au reste, l'Auteur déclare avec une très-estimable modestie qu'avant de donner cet ouvrage à l'impression, il a eu grand soin de le soumettre à l'examen & à la critique des plus habiles Bibliographes ; & comme il se prépare, sans doute , à donner dans la suite un Supplément, « les Gens de Lettres, dit-il, & les connoisseurs des Livres n'ignorent pas les difficultés qui se rencontrent dans l'exécution d'un projet si étendu : c'est pourquoi je prie les personnes qui y feront quelques remarques critiques, de vouloir bien m'en faire part par la voye du Libraire.»

Voici quelques articles pris au hazard dans ces deux volumes ; & que nous ne rapporterons qu'afin de donner une idée de l'érudition de l'Auteur, de la justesse de son jugement & de sa manière intéressante, utile & lumineuse.

*Histoire universelle depuis l'an 1550. jusqu'à la mort de Henri IV. en 1610, par Théodore Agrippa d'Aubigné. Maillé 1616, in folio, prix 24 livres.* Cette édition est la plus estimée, comme la première & la plus rare, quoiqu'elle contienne 15 années de moins que celle de 1626. Sa rareté vient de ce qu'elle a été brûlée publiquement le 4. Janvier 1620, parce qu'elle contient plusieurs choses contre l'État & contre les Rois Charles IX, Henri III & Henri IV. Cet Auteur étoit né en Saintonge en 1550 & mourut en 1630.

*Ulysses Aldovrandi opera, seu Historia naturalis. Bononiae de Franciscis, 1599 & seqq. 13 vol. in folio. Le prix est de 250 à 300 livres. Il faut*

remarquet que plusieurs volumes de cet ouvrage ont été réimprimés à Francfort. Il faut qu'ils soient tous imprimés à Boulogne. Il est nécessaire de collationner le volume qui renferme l'Histoire des Monstres pour sçavoir si les supplémens à l'Histoire des Animaux s'y trouvent: ils manquent dans plusieurs exemplaires. La grande dépense que cet Auteur a été obligé de faire pour mettre au jour cet ouvrage, l'a réduit à la dernière extrémité, & l'on prétend qu'il est mort à l'Hôpital à Boulogne en 1605, fort âgé & aveugle.

*L'Adamo sacra representatione di Giovanni Batt Andreini con figure in rame. In Milano 1613 in-4º.* L'Adamo mérite quelque considération, ne fût-ce que parce que l'on a prétendu que Milton y a pu prendre l'idée de son *Paradis perdu*. Cette opinion est assez probable; les Anglois cependant se gardent bien d'en convenir. Le même Andreini qui est l'Auteur de l'*Olivastro*, Poëma fantastico, a composé aussi un grand nombre de pièces de théâtre qui ne sont ni trop bonnes, ni trop rares, &c.

*Aleçtor ou le Cocq, Histoire fabuleuse, traduite en François d'un fragment Grec, par Barthelemi Aneau. Lyon 1530 in-8º.* Cet Auteur nâquit à Bourges, & fut massacré dans le Collège de la Trinité à Lyon, dont il étoit le Principal, le jour de la Procession du Saint Sacrement en 1565, étant soupçonné d'avoir jetté une pierre sur le Prêtre qui portoit le Saint Sacrement.

*Bibienna Bernardo Cardinale Calandra, Comedia, Roma, 1524, in-12.* Cette Comédie est la première qui ait été faite en Prose Italienne. Cette édition, qui est la première, est rare. Le Cardinal Bibiena la composa pour réjouir Isabelle d'Este,

*des Princes &c.* Octob. 1768. 241.

d'Este, Marquis de Mantoue, dans le Carnaval. Elle a été réimprimée à Venise en 1553, in-12. A Florence en 1558 in-8°. A Venise en 1586 in-12. Ce Cardinal est mort à Rome le 9 Novembre 1520. Toutes ces éditions ne sont pas communes; mais la première est fort difficile à trouver.

*Opere Poëtiche del illustro Poëta Cecco Ascoli, cioè l'acerva. In Venetia, 1478: in-4°.* Ce volume est fort rare & très-estimé. Ce Poëte étoit né à Ascoli, Ville d'Italie, vers l'an 1257; il fut condamné à être brûlé, & exécuté à Florence le 15 Septembre 1327, à 70 ans, étant accusé de magie & d'hérésie par les amis & partisans du Dante, que cet Auteur avoit critiqué. Cet ouvrage a été réimprimé plusieurs fois, & toutes les éditions ci-après sont rares & recherchées, sçavoir: *in Milano, 1484, in-4°.* *Venetia 1484, in-4°.* *Venetia 1516, in-4°.* *Venetia 1519, in-8°.* *Venetia 1550, in-8°.*

*B. Platina, opus de vitis ac gestis Summarum Pontificum, ad Sixtam IV. Venetiis 1469 in-folio, vaut 30 à 33 liv.* Edition rare & recherchée. On y lit dans la vie du Pape Clete, *uxorem habuit in Bythinia*; mais en d'autres éditions postérieures, il y a *uxorem non habens in Bythinia*: Cette anecdote ne tombe pas sur le Pape Clete, comme le prétendent plusieurs Bibliographes; mais sur Saint Luc, dont il est parlé dans cet article. Platine nâquit dans le Crémonois, & mourut à Rome en 1441, âgé de 60 ans.

*Traité de la Peinture de Léonard de Vinci, traduit en François par Rolland Fuart, Sieur de Chambray, avec figures, Paris 1651, in-fol. prix 15 livres.* Ce Peintre étoit très-savant: il étoit

étoit de Florence, & nâquit en 1443; il mourut à Paris dans les bras du Roi François I, qui l'honora de sa visite, étant malade, en 1520, âgé de 75 ans.

*Petri de Vineis, epistolarum Liber sub titulo sequenti: Quarimonia Friderici secundi Imperatoris, quâ se à Romano Pontifice & Cardinalibus immerito persecutum & Imperio dejectum esse ostendit. Hagona, 1559, in-8°. Cette édition originale est rare & recherchée. L'Auteur étoit Allemand de nation, Chancelier de l'Empereur Frédéric II, dans le treizième siècle; il mourut en 1229, après avoir eu les yeux crevés, par ordre de l'Empereur, pour crime de conspiration &c. &c.*

Ce Dictionnaire doit être consulté par les Littérateurs, les Sçavans & les amateurs des Livres, qui doivent tous de la reconnoissance à Mr. Osmont.

*Essai sur les mœurs du tems, in 12. A Londres, & se vend à Paris chez Vincent 1768. Cet Essai renferme différens avis, & dans le nombre il y en a de très-sages, quoique tous ne soient pas nouveaux. Les premiers s'adressent aux Sociétés d'Agriculture: l'Auteur les exhorte à s'occuper moins à faire des Livres pour l'instruction de gens qui ne sçavent point lire, qu'à récompenser les Cultivateurs. Il leur indique les moyens d'avoir des fonds inépuisables & suffisans. 2. Les avis aux riches sur les pauvres se réduisent à leur conseiller de marier de pauvres filles, & de favoriser la population. 3. Sur l'éducation: il regarde la méthode du Sr. Rousseau de Geneve comme impraticable, & traite de folie d'appli-*  
quer

quer les enfans, pendant les 15 premières années, à la Géométrie & aux Mathématiques. Il s'en tient à celle des Universités, à quelques changemens près. 4. Dans l'avis aux meres sur l'éducation de leurs filles, l'Auteur fait voir les inconvéniens de l'éducation actuelle, & qu'on appelle une brillante éducation. 5. L'avis aux grands & aux petits roule sur le luxe, que l'Auteur condamne. Il blâme l'abus de la science & des arts; il voudroit qu'on élevât deux dignes contre le torrent du luxe, rappeler les enfans à l'état de leurs parens, & ne pas laisser prendre indistinctement à tout le monde la qualité de *Bourgeois de Paris*, de *Bourgeois* d'autres Villes célèbres. 6. Enfin, dans l'avis aux modernes sur les anciens, l'Auteur s'attache à piquer l'amour propre des jeunes gens en mettant en opposition les mœurs de nos peres & les nôtres. Cet ouvrage est d'un jeune homme & annonce du talent.

---

Le *Soulier* est le mot de l'Enigme du mois passé.

E N I G M E.

*Iris cruelle & fiere autant qu'elle est charmante,  
Ne dissimule point l'amour qu'elle a pour moi;  
Elle se picque fort de conserver sa foi,  
De n'avoir point l'humeur changeante.*



*Cependant tout ce grand amour  
Dure pour moi rarement plus d'un jour;  
Son inégalité n'est-elle pas extrême?  
Quoique jamais son feu ne puisse m'enflammer.*



*La bizarre qu'elle est fait gloire de m'aimer,*

*Elle*

*Elle se fait honneur de me changer de même  
 Mais comme rougissant de son esprit leger  
 Elle se cache en voulant me changer.*

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.*

**C**ORSE. Le sort de cette Isle ne paroît pas devoir se fixer de si-tôt. La fermeté des Corfes & leurs forces opposées partout à celles des François qui y sont, fait juger que la France devra renforcer les siennes d'un nouveau & nombreux Corps; aussi en parle-t-on beaucoup. Cette augmentation de troupes lui paroît d'ailleurs assez nécessaire, si son but porte sur la réduction totale, comme il y en a apparence, de la *Corse* à son obéissance, d'autant plus que par ce qui s'y passe, il y a déjà bien du vuide dans l'Armée qui est comme destinée à une telle opération. Cette Armée se fond dans un pays qui n'est guères de son climat, selon les nouvelles qu'on en reçoit; elle y souffre des pertes continuelles en des rencontres fréquentes avec les nationaux; elle a bien d'un autre côté des avantages sur ceux-ci dans des attaques attribuées à ses forces supérieures qui lui font gagner des Forts, des Places, du terrain, mais non sans qu'il lui en coute toujours. Enfin les nouvelles qu'on reçoit des deux Partis qui combattent actuellement dans cette Isle, sont constamment données de chacun à son avantage, mais

mais si contradictoires qu'il n'est pas possible de bien tabler sur aucune d'elles.

Cependant la guerre s'est commencée à l'époque de la nuit du 31. Juillet au premier du mois d'Août, que les Corfès tombèrent à l'improviste sur un Détachement François dans la gorge de *Santa-Maria*, lui tuèrent beaucoup de braves gens, entre-autres cinq Officiers & un autre qu'ils pendirent sur une hauteur, & traitèrent cruellement les blessés. A cette occasion les Mécontens ont fait des réjoüissances & des feux de joye. Les François attendoient pour lors un effort du Comte de Marbeuf pour en faire un de leur côté & se joindre à lui. Il lui étoit difficile de gagner le *Monte-Bello* & de se porter dans les hauteurs de *Barbaggio*, poste nécessaire pour la communication, & réputé imprenable du côté de *San-Fiorenzo*. Les attaques de Mr. de Marbeuf trouvoient grande résistance; les fusils des Corfès faisoient des montagnes & de leurs pentes un brazier ardent, & dans la fumée, dont ils couvroient tout le Pays, les Corfès s'approchoient & tiroient.

Le 2, à la poiate du jour, le Colonel Constant avec quelques Compagnies de Grenadiers, d'autres de Chasseurs & quelques Piquets, marcha à la montagne de la gauche, la grimpa malgré les coups de fusils & les pierres roulante, sépara sa troupe à moitié côte, fit attaquer les deux redoutes, & fondit sur ce qui défendoit la cime & la crête. Les Corfès tiroient en se retirant, furent précipités, tués; & en moins de deux heures ce poste fut emporté, sans autre perte que celle d'un Officier & de 15 Soldats.

C'est d'une relation Françoisise que nous tirons

ce récit, & en le suivant, voici ce qu'il porte  
 Pendant ce tems-là Mr. Grandmaison, notre  
 Général, avoit enfoncé & passé la gorge.  
 Mr. Constant descend par le revers de son  
 champ de bataille, gagne la plaine de *Parri-*  
*monio*, emporte plusieurs Villages, & fait  
 investir le Château de *Cavelli*, résidence &  
 place d'armes du Général Barbaggi, neveu de  
 Mr. Pascal Paoli. Ce Château est fortifié &  
 Barbaggi y avoit 300 de ses braves. Il fait  
 d'abord un feu terrible sur nous, mais on le  
 resserre; le canon que Mr. Grandmaison nous  
 avoit envoyé, joüe, & Barbaggi se jette sur  
 un cheval, trouve une issue & s'échappe avec  
 le Sieur Gentili, Gouverneur de *Capraia*. La  
 moitié de sa troupe le suit & il laisse le reste  
 sous le commandement du Sieur Cavelli, avec  
 ordre de se défendre à toute extrémité; mais  
 la défense ne fut pas longue, & Mr. Constant  
 leur ayant promis la vie, ils nous rendirent  
 leurs armes par les fenêtres. Nous enfonçâ-  
 mes la porte & nous fîmes cent prisonniers,  
 parmi lesquels le Sr. Antonio del Cardetto,  
 qui avoit fait commettre des d'horreurs à la  
 gorge de *Santa-Maria* le jour précédent.

Les femmes sans s'effrayer, sans jeter un  
 cri, défendirent chambres après chambres  
 pour empêcher le pillage; il y en avoit eu  
 de tuées, autour desquelles d'autres s'assem-  
 bloient & leur parloient. On les laissa tout  
 ce qu'elles disoient être à elles.

Barbaggi avoit dans ce Château toute sa  
 Chancellerie & une très-belle vaisselle, avec  
 un grand amas de munitions de guerre, &  
 de bouche, & notre Colonel en rapporta le  
 sceau de la Nation.

Mais

Malgré nos succès, la communication nous manquoit encore, & la fatigue avec l'excessive chaleur sembloit nous mettre dans l'impossibilité d'entreprendre rien de plus. Cependant Mr. Constant rassemble & ranime ses Grenadiers, ses Chasseurs, & demande à marcher au fameux poste du Village de *Barbaggio*. Nous nous avançons; un des Corps du côté de la *Bastie*, qui nous voit paroître & qui batailloit depuis long-tems, en fait autant. Tout d'un coup nous voyons sortir une troupe de Corfes, tirant des coups de fusil, qui passent & se jettent dans nos Chasseurs: ceux-ci les canardent de pied ferme, le Colonel monte à *Barbaggio*, entre dans le Village, non sans perte, à cause de la vigoureuse défense des Corfes. Il parvient enfin à se faire apporter les armes & il empêche le pillage. De là il envoya dire à Mr. de Marbeuf qu'il étoit maître du Village. En même-tems ses Grenadiers arrivent, & nous nous joignons à sept heures du soir. Nous avons passé la nuit sous les armes; rien n'a paru: nos Généraux se sont abouchés, & le matin du 3. l'on a assuré la communication entre la *Bastie* & *San-Fiorenzo*; communication qui a coûté beaucoup de sang répandu de part & d'autre.

Pour arrêter les progrès des François, le Général Paoli a fait avancer le 4. Août ses Volontaires du côté de la Province de *Capo-Corso*, & lui-même s'est mis en marche vers la même Province avec un Corps de 5000 hommes. Si les troupes Françoises tentent de s'en rendre maîtres, comme elles s'y disposent après l'arrivée du Marquis de Chauvelin leur Général en chef,

chef, cette tentative ne manquera pas de leur coûter encore bien du monde, puisque la conservation des postes de *Barbaggio* & de *Patri-monio* leur en coûte déjà en les défendant contre les Corfès du *Capo-Corso*. Ceux-ci sentant l'importance de les reprendre, ont tenté d'en chasser les François, à cause que ces Places leur auroient conservé la communication avec les autres Provinces de l'Isle; mais leurs efforts ont été jusques-là inutiles; au contraire, les François se sont emparés d'*Erba-Longa*, où deux Felouques Corfès, ignorant cette prise, ont été saisis en voulant entrer dans le Port. Mais cette perte pour les Corfès a été réparée dès le lendemain par trois Tartanes Françoises qu'ils ont prises & amenées à *Iffola-Rossa*. Ces trois Bâtimens étoient chargés de Mulets & de foin. Comme les Corsaires Corfès augmentent dans leurs mers, ils ont ordre d'attaquer tous les Bâtimens François, Espagnols, Napolitains & Genoïs.

Malgré la différence des diverses relations qu'on reçoit de la *Corse*, toutes cependant s'accordent à ce que les Insulaires en abandonnant les postes qu'ils ont perdus, ne comptent pas autant de morts que les François, quoiqu'ils aient montré parmi eux partout une intrépidité au-dessus de leurs forces. Le seul poste où ils ont perdu plus de monde, est à un défilé nommé *Strette-Strade*, qu'ils ont défendu pendant cinq heures contre un Corps de 2300 François, encore ce nombre ne fut-il que de 42 de leurs Soldats, & il auroit été moindre si les François ne fussent pas revenus à la charge, irrités de l'insulte faite à celui de leurs Officiers qu'ils ont assommé & pendu à un arbre.

*Furiani* & *Orietta* sont deux Places qui pour-  
ront

font arrêter pour quelque-tems les François dans la conquête de la Province du *Cap-Corse*. Ils les tiennent déjà en partie bloquées : mais des garnisons de gens intrépides sont toujours déterminées à faire la plus vigoureuse défense. D'ailleurs, le Général Paoli pressentant assez que les Généraux François ne veulent se rendre maîtres du *Cap-Corse* que pour se frayer un chemin vers l'Isle de *Capraia*, il a envoyé des ordres à *Corte* pour que les troupes, tant Nationales que Volontaires qui sont à sa solde, eussent à se mettre en marche, comme il s'y est mis lui-même à la tête d'un Corps de 5000 hommes. Depuis sa marche Mr. Paoli se porte partout où le besoin l'appelle : de plus, pour enlever aux François les moyens d'entrer dans l'Isle de *Capraia*, il en a fait amarrer toutes les Barques & Gondoles, & défendu d'y laisser à leur bord aucun Marinier. Vers le tems que cet ordre s'exécutoit, un Capitaine Corse nommé Salicetti s'étant avancé avec un Corps de troupes à un poste fortifié, occupé par les François, garni de deux pièces de canon & situé en un lieu nommé le Couvent d'*Ormea*, il l'a attaqué si vigoureusement qu'il s'en est rendu maître, ainsi que des deux pièces de canon, après avoir passé au fil de l'épée une partie des assaillis & fait l'autre prisonnière. D'un autre côté les François ayant fait une sortie de la *Bastie* pour attaquer *Bibuglia*, en ont été repoussés avec perte de quarante hommes & de beaucoup de bétail qu'ils faisoient paître dans les plaines de *Pancrazio*. Ce bétail a été conduit à *Furiani* pour ravitailler cette Place.

Ces deux attaques se sont faites le 10. & le 12. Août. Depuis ces jours le *Cap-Corse* a eu son sort.

« Le 16, suivant tous les avis des Camps des  
 25 Corfès, les François de la Garnison de *Calvi*,  
 26 en font sortis au nombre de 800, lequel  
 27 s'augmenta jusqu'à mille par la jonction de  
 28 quelques autres troupes réparties dans les  
 29 plaines voisines, dans le dessein de former un  
 30 Camp, puisqu'ils conduisoient avec eux tous  
 31 les outils nécessaires pour tracer des retran-  
 32 chemens : leur marche se dirigeoit vers la  
 33 Côte du Golfe à deux miles au dessus de *Cal-*  
 34 *vi*, où ils comptoient occuper un terrain  
 35 dans le voisinage de la Tour de *Sainte Catherine*.  
 36 Ils avoient déjà bien avancé leurs  
 37 ouvrages, sur lesquels on avoit placé avan-  
 38 tageusement l'artillerie amenée avec eux,  
 39 consistant en quatre canons de huit livres  
 40 de balle, lorsque tout-à-coup un Camp  
 41 volant des Corfès tomba sur eux à coups de  
 42 mousqueterie & escarmoucha vivement. L'al-  
 43 larme s'en étant répandue dans les Pieyes,  
 44 six cens hommes de *Culenzana*, de *Pino* & de  
 45 *Lummio*, vinrent au secours des Volontaires  
 46 Corfès en moins d'une demie heure, & se  
 47 porterent avec tant de furie sur les François,  
 48 qu'ils furent obligés d'abandonner leurs re-  
 49 tranchemens pour sauver leur artillerie & de  
 50 se replier d'un autre côté. Enfin les Corfès  
 51 les harcelèrent continuellement en queue, en  
 52 flanc & de front jusqu'à *Paggiola*. Il y a eu  
 53 de la perte en hommes de part & d'autre,  
 54 mais celle des François assaillis & débus-  
 55 qués, a été la plus grande : & si cette action  
 56 eût pû durer encore quelques heures, pour  
 57 donner le tems aux Bataillons Corfès du voi-  
 58 sinage de s'y rassembler, ceux-ci auroient pû  
 59 couper les François dans leur retraite. »

Telles

Telles sont les relations de la guerre commencée en *Corse*, & qui présente déjà des coups de main plus forts que ceux qu'on vient de rapporter, par l'arrivée dans cette Isle du reste de la Légion Royale qui y est arrivée avec le Marquis de Chauvelin, Commandant en chef de toutes les troupes Françaises, parties de *Toulon* avec lui sur six Frégates, quatre Chebecs & un Vaisseau de 70 canons.

Cette Escadre étant arrivée heureusement dans le Golfe de *San Fiorenzo*, elle pourra bien se porter à quelques bombardemens. On a équipé d'ailleurs à la *Bastie* quatre Bâtimens plats & longs que l'on croit être destinés pour faciliter la descente des François dans l'Isle de *Capraia*.

Quant au Général Paoli, qui étoit le 20. Août avec nombre d'Officiers à *Murato*, & la plus grande partie de ses troupes campant aux environs d'*Oletta*, il a l'œil à tout, observe tout, & paroît ne pas s'inquiéter beaucoup de tous les efforts que font ceux qu'il aura à combattre.

*La suite de cet article se trouvera dans celui de France.*

ROME. Depuis les affaires de *Parme*, d'*Avignon*, de *Naples*; affaires affligeantes pour le St. Siège, il s'en présente tous les jours d'autres qui s'y joignent, & qui ne le font pas moins. Le Duc de *Modene* d'un côté continué à insister sur le *Ferrarois*, dont il prétend être remis en possession, quoiqu'on croye qu'il s'en défera à la fin, ensuite de remontrances à lui faire, que le Pape sollicite à la Cour Impériale de *Vienne*. Ce Prince néanmoins augmente de beaucoup ses troupes & les fait bien exercer; se qui tombe, comme on le croit, sur une

invasion future dans l'Etat de *Ferrare*. D'un autre côté il paroît une Lettre circulaire adressée à tous les Evêques de la Lombardie - Autrichienne, qui proferit la Bulle *in Coena Domini*, ainsi qu'elle l'a été, depuis peu, dans les Royaumes d'Espagne, de Portugal & de Naples : D'ailleurs, on ne parle dans toute l'Italie que de réductions de Monastères, d'invasions dans l'Etat Ecclésiastique & que de réünions de Fiefs : Enfin, le Sénat de *Venise* vient aussi à attrister le Saint Siège; il a fait si peu de cas de diverses représentations du Saint Pere, qu'après la mort d'un Evêque Grec Schismatique, qui avoit été la source d'un différend entre ces deux Puissances, il a été permis à l'Evêque de *Zarigo*, de la même Religion Schismatique, de procéder à l'élection d'un autre Sujet, qui remplace actuellement le défunt dans le Siège de *Saint Georges*.

Ces objets occasionnent des Congrégations, en même-tems que les différends du St. Siège avec tant de Princes en font déjà ressentir les effets à divers égards, puisque les appointemens de plusieurs Chaires du Collège de la Sapience se trouvant assignés sur les revenus du Comtat d'*Avignon*, dont les François se sont saisis; il sera difficile de trouver, dans les circonstances présentes, des fonds à substituer à ceux qui viennent de tarir. La Chaire de Médecine qui est actuellement vacante, ne sera pas non-plus remplie de sitôt. On fait ainsi de tristes épreuves dans l'Etat Ecclésiastique des événemens présens : & dans *Benevento* des murmures s'élevent de la réünion de cette Ville à la Couronne de Naples, puisqu'elle commence déjà à se faire sentir à quelques-uns de ses habitans. Elle fait des mécontents, surtout par un ordre donné du Gouvernement

nement Napolitain à tous les Feudataires de *Benevento* de produire les titres des Fiefs qu'ils possèdent, sous peine d'en être dépourvus. L'Archevêque se trouve entre-autres dans le nombre.

VENISE. Le Traité de Paix négocié en dernier lieu par l'Amiral Etmo, entre cette République & la Régence d'Alger, a été conclu moyennant une somme de vingt-deux mille sequins qui ont été payés au Dey; c'est ce que nous n'avions pas marqué dans notre dernier Journal. Les gens de l'Equipage du Vaisseau, dont la prise avoit occasionné la rupture, ont été restitués, mais le Vaisseau & sa cargaison ont été retenus par la Régence qui, en compensation, permet aux Vénitiens d'exporter du Pays, pendant trois ans, quinze mille lasts de bled sans payer aucuns droits. Ainsi ce Traité n'a pas tous les avantages pour la République qu'on l'a dit d'abord; & sçavoir encore s'il subsistera bien long-tems.

Un Corps considérable de troupes Ottomanes s'est approché de *Montenero*, dans la Dalmatie Vénitienne, au sujet de l'affaire de *Stephano* qui a pris le nom de Czar III, & dont nous avons déjà fait mention quelquefois. Comme cet Imposteur se soutient toujours par l'ascendant qu'il a sçu gagner sur l'esprit du peuple, il continue aussi de donner de l'inquiétude, car le nombre de ses partisans est très-considérable, & comme ils ne manquent point d'argent, on présume qu'ils sont soutenus par quelque Puissance étrangère, dont l'objet seroit de causer de l'embarras à la Porte Ottomane qui en veut présentement aux Russes, comme on pourra le remarquer dans la suite. Quoiqu'il en soit, la

République a pris de l'ombrage de l'Armée Turque ; & son Ambassadeur à *Constantinople* ayant demandé des éclaircissemens sur cet objet, le Grand Seigneur a répondu qu'il n'avoit rien à craindre : mais cette assurance lui a été refusée par écrit. De-là on croit devoir prendre des mesures pour se mettre à l'abri de tout événement.

A *MILAN* on a publié le 14. Juillet un ordre que Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apostol. a adressé à ce Gouvernement concernant la Junte des Oeconomats. Il est accompagné d'un plan qui, conjointement avec les diverses Ordonnances & les Réglemens déjà publiés en matière de Bénéfices, d'Oeconomats & en général de tout ce qui a rapport aux affaires Ecclésiastiques mixtes, servira de base aux opérations de ce Tribunal & sera regardé comme un Code Oeconomal.

On voit de *Turin* la liste d'une promotion qu'a faite Sa Maj. Sarde dans les Officiers de sa Maison & dans celle de ses Princes & Princesses ; comme elle n'intéresse pas beaucoup l'étranger, nous croyons pouvoir la passer sous silence.

E S P A G N E.

Par une Ordonnance qui paroît du commencement du mois d'Août, le Roi défend l'importation de Toiles de lin ou de coton, soit peintes, soit imprimées, provenant de l'Etranger, dans aucun des Ports de sa Monarchie. Il est seulement accordé à tout particulier qui a des Magazins remplis de ces sortes de marchandises le terme de deux ans pour la vendre, & celui de quinze jours pour celle qui est en route par voye  
de

de terre & de treize pour celle qui vient par mer. Il est à présumer que les Négocians étrangers, surtout les François & les Anglois, feront des représentations à Sa Maj. par rapport aux deux derniers termes, vû qu'ils sont trop courts. Cette Ordonnance renverse aussi tout le plan d'une Société formée depuis peu en *Autriche*, suivant laquelle elle se proposoit d'envoyer de ces toiles par *Trieste* à *Cadix*, & même dans toutes les Colonies Espagnoles en Amérique. En conséquence de cette Ordonnance, & afin que les habitans de ce Royaume ne soient point privés de cette sorte de marchandise, on a déjà formé plusieurs Imprimeries de coton dans les Provinces de *Catalogne* & d'*Arragon*, & l'on espère que dans peu l'on pourra donner à ces établissemens le même degré de perfection qu'ont ceux des François & des Anglois.

Des transports fréquens d'artillerie & de munitions de guerre qui se faisoient dans les Ports de *Carthagène*, de *Cadix* & du *Ferrol*, paroissant donner de l'ombrage à quelques Puissances de l'Europe, le Roi a déclaré que ces transports n'avoient point d'autre objet que de suppléer dans ces Ports à ce qui en avoit été enlevé pour l'Amérique Espagnole.

Le Navire la *Notre-Dame des Douleurs* de la Compagnie de *Caraque* est arrivé le 2. Août au Port de *Saint-Sebastien* avec une cargaison de 1700 arobes de tabac pour le compte du Roi, & de 2765 écus en argent, 5348 charges de cacao, 111 cuirs en poil, 6948 arobes de tabac & 60 de coton pour le compte de la Compagnie & des particuliers.

Un Bâtiment Napolitain ayant donné avis à *Alicante* le 27. Juillet qu'il avoit été poursuivi

par un Chebec Algérien , on mit d'abord à la poursuite de ce Chebec quatre Galiores qui l'atteignirent à quatre miles d'*Alicante* , aux environs du Cap de *Benidonne*. Les Maures se voyant investis tenterent de gagner le large ; mais la violence du vent contraire les en empêcha , de sorte qu'ils furent forcés de se rendre au premier coup de canon qui leur tua un homme & en blessa deux autres. Le Chebec & l'équipage , qui consiste en 32 Esclaves , ont été conduits le lendemain à *Carthagene*.

P O R T U G A L.

Le 9. Juillet on publia à *Lisbonne* une Loi en date du 4. du même mois , par laquelle le Roi déclare nulles & abusives toutes les réunions faites par les gens de main-morte , du domaine utile au domaine direct des biens à eux appartenans pour quelques causes & à quelque titre qu'ayent été faites ces réunions. Ils pourront néanmoins , pendant l'espace d'un an & moyennant les redevances permises par les Loix , céder à des Laïques & leur redonner à cens ou à baux amphitéotiques les biens qu'ils auroient ainsi réunis depuis l'année 1611 jusqu'à présent.

D'une autre Ordonnance Sa Maj. voulant apporter quelque modification à son Edit du 21. Juin 1766 , elle vient de déclarer qu'aucun Etranger ne fera dorénavant contraint d'accepter en payement des actions des Compagnies du *Margan* & du *Douro*. L'Edit de 1766 en question portoit que les actions de ces deux Compagnies auroient cours dans le Commerce comme argent comptant , & seroient regardées comme des biens de la première espèce.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Les affaires de l'*Amérique* sont toujours l'objet des fréquens Conseils qui se tiennent à la Cour, & il paroît nécessaire de prendre des résolutions sur ce sujet, en attendant que le Parlement soit consulté sur le droit que l'assemblée des Colonies prétend avoir de se taxer elles-mêmes : car tout y change de face, & si les affaires ne prennent pas une tournure plus favorable, tout annonce des événemens dont l'issuë sera peut-être fâcheuse pour la Couronne. Une Lettre circulaire de l'Assemblée générale de *Boston* dans la Nouvelle-Angleterre, adressée aux autres Colonies dans le dessein de révoquer en doute, ou plutôt de nier que le Parlement d'Angleterre ait le droit de taxer les Colonies, a été très-bien reçue par les autres Colonies, vû qu'elles ne sont point représentées dans ce Corps national; & elles y ont répondu de manière à faire voir « qu'elles  
» ne condamnent pas la façon de penser de l'Assemblée de *Boston*, mais qu'elles ont résolu  
» d'envoyer des remontrances à leurs Agens à  
» *Londres*, pour être présentées au Roi, au Ministère & au Parlement touchant les griefs  
» dont elles se plaignent. De plus, le Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, ayant reçu  
» des instructions du Roi pour requérir de l'Assemblée

20 semblée qu'elle supprimât cette Lettre circu-  
 20 laire (\*), il s'est passé encore à ce sujet plu-  
 20 sieurs messages qui ont aigri les esprits, &  
 20 l'Assemblée a résolu d'écrire une Lettre au  
 20 Comte d'Hilsborough, Secrétaire d'Etat ayant  
 20 le département de l'Amérique. En conséquen-  
 20 ce on dressa une Lettre qui fut luë & approu-  
 20 vée par 93 Membres des 105 dont l'Assem-  
 20 blée étoit alors composée. Ensuite on proposa  
 20 à l'Assemblée de révoquer ladite Lettre circu-  
 20 laire, mais cette proposition fut rejetée à la  
 20 pluralité de 92 voix contre 17. Surquoi l'As-  
 20 semblée motiva un Message au Gouverneur  
 20 dans lequel elle justifie non-seulement cette  
 20 Lettre circulaire, les objets qui en font la  
 20 matière & la manière dont elle a été passée ;  
 20 mais même elle proteste qu'elle gardera tou-  
 20 jours une fidélité & un attachement inviolable  
 20 au Roi & un respect convenable au Parlement  
 20 de la Grande-Bretagne. Elle y déclare en outre  
 20 que les Sujets sont en droit incontestable de  
 20 recourir au Trône pour obtenir le redresse-  
 20 ment de leurs griefs ; bien entendu que leurs  
 20 Suppliques soient dans les termes de respect  
 20 & soient faites suivant les Constitutions ; qu'el-  
 20 le ne voit rien de criminel d'inviter les autres  
 20 Colonies à joindre leurs rémontrances sur  
 20 des griefs qui les affectent également. Elle y  
 20 défavoué de plus les fausses insinuations &

repré-

(\*) La Lettre dont il est question portoit en-  
 tr'autres points qu'on laissoit aux Colonies la li-  
 berté de se taxer sur les réquisitions du Roi, ainsi  
 que de suspendre les importations dans la Grande-  
 Bretagne jusqu'à ce que l'Acte qui impose certains  
 nouveaux droits soit révoqué.

représentations faites contre elles, moyen dont  
on s'est servi pour lui faire encourir l'indignation du Souverain & la censure du Ministère. Ensuite elle déclare que les derniers Actes du Parlement sont defagréables pour les Colonies, & qu'à tous égards ils leur sont un fardeau insupportable; & de ce qu'elle avoit plutôt confirmée que supprimé cette Lettre, elle avoit cru devoir le faire par le sentiment de son droit envers Dieu, envers le Roi, & la Postérité la plus reculée."

Une résolution si peu conforme à la réquisition du Gouverneur l'obligea à dissoudre l'Assemblée, après avoir donné son consentement à trois Actes qui regardent les Finances & le Gouvernement de la Province. On voit nombre de pièces qui ont suivi cette résolution des Américains, des Lettres circulaires expédiées à leurs Assemblées par le Comte d'Hillsbrough, d'autres de Mr. Barnard, Gouverneur de la Province de la Nouvelle-Angleterre, écrites en conséquence, nombre de messages; & toutes ces pièces sont suivies de réponses de l'Assemblée. On se dispensera de rapporter les unes & les autres; faisant un volume pareil à celui d'une procédure, qu'une démarche conforme aux volontés du Roi finiroit d'un coup, & rétablirait bientôt la paix & la confiance entre les Colonies de l'Amérique & l'Angleterre, si elle se faisoit.

L'attention du Ministère est toute à y parvenir: mais les mécontentemens dans ces deux Pays sont trop visibles pour les dissimuler. « En  
gleterre (dit un de ceux qui ont mis au jour  
leurs considérations) la masse du Peuple est  
appauvrie à un degré inconnu jusqu'ici. La  
dette publique est énorme; & le luxe, qui est  
accru

29 accru à proportion, ne sert qu'à soutenir l'ap-  
 30 patence trompeuse de prospérité, & à empoi-  
 31 sonner le riche, tandis que le pauvre en est ré-  
 32 duit au desespoir. Nos Colonies à la vérité  
 33 sont riches, la frugalité & l'industrie y re-  
 34 gnent encore; mais animées, comme elles le  
 35 sont encore de l'esprit d'indépendance & mé-  
 36 contentes de la Mere-Patrie, quel secours pou-  
 37 vons nous en attendre? Une nouvelle guerre  
 38 les portera à se soustraire entièrement à notre  
 39 domination."

Ce dernier trait, quant à la guerre, tombe  
 sur l'affaire de *Corse*; car de quelque façon qu'on  
 l'envisage, on ne croit pas que la Couronne y  
 prenne part directement : du moins toutes les  
 réflexions à ce sujet en font douter; & le Poli-  
 tique qui fait les siennes en ce rencontre, les  
 continué en disant « Telle étant notre situation,  
 29 le sens commun dicte qu'il est de notre inté-  
 30 rêt d'éviter toute guerre autant qu'il est possi-  
 31 ble. Un Sully trouvera assez à faire, pendant  
 32 une douzaine d'années, à ramener l'industrie  
 33 & la frugalité, à rétablir l'autorité de la Loi,  
 34 à réduire notre dette publique, & à concilier  
 35 nos différends avec l'Amérique, d'une maniè-  
 36 re que l'équité soit solidement menagée & la  
 37 liberté nationale établie sur un pied ferme.  
 38 Un Ministre éclairé sur les intérêts de son  
 39 Pays, & jaloux de son honneur, voudroit-il,  
 40 en sacrifiant tous ces grands objets de police  
 41 intérieure, entrer en guerre avec un puissant  
 42 ennemi, & pourquoi? Pour l'indépendance  
 43 d'une Isle, qu'on connoissoit à peine ici jus-  
 44 qu'au moment que le Sr. Bosweil nous en a  
 45 fait la description.

29 Quoique je demande la paix ( continué ce  
 Consi-

« Considérant) je n'en aime pas moins la liberté. J'admire le caractère du brave & desintéressé Paoli. Je souhaire ardemment de voir les Peuples de *Corse* libres; &, quoique je ne sois point riche, s'il se fait une souscription, j'y contribueraï de ma petite portion. »

Revenons à l'*Amérique*, car encore une fois, c'est pour ainsi dire, l'unique affaire que discute depuis quelque tems le Ministère; & nous servent ici de Lettres qui paroissent écrites d'un ton mâle & généreux par Mr. Dickenson & imprimées à *Londres* chez Almon; il entreprend la défense de la cause des habitans des Colonies Angloises, qu'il prétend, avec raison & qu'il démontre avec autant de force que d'évidence, devoit jouir des mêmes privilèges dont jouissent paisiblement tous les Anglois d'Europe & résidens dans la Grande-Bretagne. Sans prendre de part à ces dissensions, pourroit-on s'empêcher de trouver surprenant que l'Angleterre veuille priver une partie de ses Sujets, & la partie même la plus utile à l'Etat, des droits & des prérogatives qu'elle se montre si jalouse de conserver aux autres?

S'il est d'usage en Angleterre, en Irlande & en Ecosse que chaque Canton ait au Parlement un Représentant qui porte le consentement de ses Constituans aux Actes & aux Bills qui concernent la liberté & les impôts; pourquoi les Anglois d'au-delà la Mer seroient ils dépouillés de ce privilège? Un Anglois qui s'associe beaucoup de compatriotes, & qui va au-delà des Mers fonder une Colonie ou, si l'on veut, un grand Royaume, doit-il être privé, parce qu'il a rendu un plus grand service à sa Patrie, du droit national qu'un autre Anglois conserve, lorsque sans rendre

dre aucun service important à l'Etat, il passe d'une Province dans une autre? Il paroît au contraire que les habitans des Colonies Angloises ne pouvant par leur éloignement avoir connoissance de ce qui se passe dans *Londres*, sont plus intéressés & par cela même ont plus de droit que les habitans de la Grande-Bretagne à avoir des Représentans. « Si on veut absolument leur refuser  
 » cette justice, dit Mr. Dickenson, il faut du  
 » moins qu'on leur accorde des Magistrats qui  
 » veillent à la conservation de leur liberté & de  
 » leurs privilèges. En un mot, enfans de la  
 » Patrie, qu'ils soient traités en Citoyens, &  
 » que la législation nouvelle ne prétende plus  
 » s'arroger contr'eux des droits oppressifs, &  
 » qui ne seroient point admis en Angleterre.  
 » Ces demandes meritent d'autant plus d'être  
 » accordées sans délai, que ces Colons forment  
 » une Peuplade considérable, immense, prête à  
 » s'ériger en Nation, & que l'Angleterre a d'au-  
 » tant plus d'intérêt à ménager qu'elle a eu l'im-  
 » prudence de rendre son autorité nécessaire au  
 » soutien de son commerce : & que ces Colo-  
 » nies pourront fort aisément se passer de l'An-  
 » gleterre, qui auroit beaucoup de peine à se  
 » passer d'elles, &c."

Ces idées fortes & qui paroissent fondées, sont plus vigoureusement développées dans un Livre publié depuis peu, & qu'on trouve chez le même Libraire Almon, intitulé : *The true sentiments of America &c.* c'est-à-dire, *Les véritables sentimens de l'Amérique, ou Collection de Lettres envoyées par la Chambre des Représentans de la Province de la Baye de Massachusset à différentes personnes de distinction dans ce Royaume, avec certains Ecrits relatifs à un Libelle écrit contre le*

Gouverneur de cette Province, & une Dissertation sur les Loix canoniques & féodales.

Comme ces affaires de l'Amérique embarrassent infiniment les Ministres, on consulte avec soin le Comte de Chatam, quoique toujours valétudinaire : on sçait que lorsque ce Ministre, connu sous le nom de Pitt, étoit l'un des Membres de la Chambre des Communes, il y soutint vivement que l'Angleterre n'avoit aucun droit légitime de taxation sur les Colonies; mais que parvenu à la Pairie, il ne s'est pas montré ouvertement du même sentiment, quoiqu'il y panche encore. On parle de sa retraite du Ministère, de celle du Lord Cambden, Chancelier, ainsi que de plusieurs autres qui ne sont point d'avis que l'on traite les Américains avec cette rigueur qui leur fait jeter tant de cris. Cependant on vient d'ordonner en Irlande l'embarquement de deux Régimens pour Boston, indépendamment de deux qui étoient déjà ordonnés; ce qui fait croire que la Cour veut avoir des forces en Amérique pour réduire les Colons à ce qu'elle leur prescrit; qu'elle est d'intention de leur faire sentir tout le poids de son autorité, & qu'il y aura encore bientôt du changement dans le Ministère.

Le Roi a nommé déjà à quelques Emplois qui semblent indiquer ce changement, & il a rappelé Mr. Georges Pitt de son Ambassade à Turin : le Lord Charles Spencer, frere du Duc de Marlborough est nommé pour aller le remplacer. Le 7. Septembre, après un grand Conseil tenu à Saint-James, parut une Ordonnance par laquelle le Parlement, qui avoit été prorogé au 13. de ce mois, est convoqué au 8. Novembre, jour auquel ses séances recommenceront comme de coutume. L'affaire de l'Amérique ne

manquera pas d'y entrer pour beaucoup, car elle a fait le sujet principal du Conseil du 7. Septembre à cause de dépêches qu'on avoit reçues le jour précédent de l'Amérique, & qui y furent examinées. Ces dépêches portoient en substance, que les habitans de la *Nouvelle-York* avoient adopté les sentimens de ceux de *Boston*. Ainsi, & en un mot, toutes les Colonies paroissent être du même avis par rapport aux taxes, & quoiqu'elles reconnoissent l'autorité de la Couronne & du Parlement, elles ne veulent point se soumettre aux Actes de cette Assemblée nationale, concernant les Impôts, « jusques-là (portent  
 » les mêmes dépêches) que quelques per-  
 » nes voulant engager la Province de la *Nou-  
 » velle-Angleterre* à se soumettre à ces Actes,  
 » plus de mille habitans se rassemblèrent en  
 » quelques heures de tems & les obligèrent à  
 » se désister de leur dessein; après-quoi cette  
 » troupe se dispersa sans commettre aucun ex-  
 » cès. » Il paroît aussi par ces dépêches, que les habitans de *Boston* sont fort inquiets de ce que cinq Chaloupes de guerre étoient arrivées dans leur Port & y séjournoient.

Le même jour, 7. Septembre, le Comte de Rochefort, Ambassadeur du Roi à la Cour de *Versailles*, d'où il étoit revenu depuis quelques jours, eut une audience du Roi, après avoir déjà rendu compte à Sa Majesté de ses négociations en France. Ensuite de cette audience le Comte de Rochefort est allé s'entretenir avec les Ministres sur les mêmes négociations. Son retour à *Paris* n'aura lieu que vers la fin de cette année, ou sera différé au delà.

On ne doute pas que dans les séances du prochain Parlement, il ne sera fait encore mention

du célèbre Mr. Wilkes. En attendant ce Gentilhomme demeure fort tranquille dans sa prison du Banc du Roi, où il continuë à recevoir les visites de nombre de ses amis & partisans ; mais il se tient fort en garde, & prend toutes les mesures pour se garantir d'un malheur dont il paroît menacé. Un Ecoissois, nommé Campbell, l'en avertit, s'étant rendu à sa prison dans les premiers jours du mois d'Août ; & demanda qu'il eut une entrevûë avec Mr. Wilkes, ce qui lui ayant été accordé, il lui dénonça un de ses compatriotes, qui avoit juré sa perte, & l'exhorta à se tenir sur ses gardes ; ce dont Mr. Wilkes l'a beaucoup remercié.

A cause de l'arrivée & du long séjour que fait le Roi de Dannemarck en Angleterre & ses entrevûës fréquentes avec le Roi, le Public veur qu'il y ait sur le tapis un Traité, en vertu duquel la Couronne de Dannemarck fourniroit à celle de la Grande-Bretagne 30 Vaisseaux de ligne à la première réquisition : c'est ce qu'on apprendra mieux dans la suite ; ce qu'il y a de certain, c'est que la France traitant avec le Portugal pour la cession de l'une des Isles *Açores*, le Commerce Anglois souffriroit beaucoup en tems de guerre, si cette cession avoit lieu.

Au cas que ce tems de guerre arrivât, contre toute attente, tems qui augmenteroit le poids des calamités publiques, en même-tems que celui des dettes nationales qui sont au plus haut point ; on s'y trouvera toujours préparé par mer ; les Vaisseaux de guerre en nombre étant tous en bon état dans les Ports & dans les Chantiers. Le 26. Août l'Amiral Moore, accompagné de l'Intendant & de deux Commissaires de la Marine, examina à *Portsmouth* les Chantiers

& les Vaisseaux de guerre, tant ceux qui y sont radoubés que ceux qu'on y bâtit à neuf, & y passa en revûe tous les Ouvriers. Le 27. il fit celle des Officiers des Vaisseaux de guerre actuellement en commission dans ce Port; ensuite cet Amiral, toujours accompagné de l'Intendant & des Commissaires, se rendit à bord du Vaisseau de guerre le *Scaford*, & l'on fit en sa présence l'épreuve d'une Pompe marine de nouvelle invention, qui décharge les Vaisseaux d'une plus grande quantité d'eau, en moins de tems & avec moins de monde que toutes les autres. Ces Commissaires ont de plus examiné non-seulement tous les Vaisseaux de guerre qui sont dans le Port de *Portsmouth*, mais aussi les Magazins & les Vaisseaux de ligne qui sont à *Sheerness*, où ils ont donné ordre que tous les Vaisseaux de guerre fissent voile pour *Deptford*, afin d'y attendre les ordres ultérieurs de l'Amirauté. On croit que la revûe générale des Chantiers le long de la *Tamise* se fera aussi incessamment.

On leve en *Ecosse* deux nouveaux Régimens de Montagnards, mais comme on a insinué aux recrues qu'elles étoient destinées contre leurs compatriotes en *Amérique*, ces levées n'ont pas beaucoup de succès.

Quant à la Compagnie des *Indes*, elle a pris encore à son service deux nouveaux Vaisseaux, dont l'un est destiné pour *Madras* & l'autre pour *Sumatra* & la *Chine*.

Ceux des Vaisseaux Anglois & Ecossois, qui étoient allé successivement à la pêche de la Baîne dans la Mer du Nord, en sont de retour. Leurs succès ont très mal répondu à leur attente, plusieurs étant revenus à vuide, & d'autres ayant péri dans les glaces.

La premiere entrevûe du Roi de Danemarck que nous avons dit être arrivé à Londres le 11. Août, s'est faite le lendemain après-midi avec le Roi dans le Palais de la Reine. Le cérémonial réglé, Sa Maj. s'y rendit accompagnée des personnes de sa suite & fut reçûe avec tous les honneurs qui lui étoient dûs : De-là ce Monarque alla au Palais de la Princesse de Galles qui le reçut de même. Ensuite il se rendit aux jardins de *Ramelagh*, y resta quelque-tems & passa le reste de la soirée avec les deux Princeses de Saxe-Gotha chez le Chevalier Robinson ; qui donna à cette occasion un Bal superbe. Le 13. Sa Maj. reçut les complimens de félicitation sur son heureuse arrivée, passa la journée au Palais de la Princesse Amelie, & se rendit ensuite à *Richmond*. Le 14. ce Prince fit encore une visite à la Princesse de Galles, après laquelle il se promena dans le Parc de *Saint-James* où tout le peuple eut la satisfaction de le voir ; & le 15. le Duc de Gloucester lui donna une magnifique fête en son Palais d'*Hamptoncourt*. Le 16. il assista à un Opéra Italien. Le Duc de Grafton premier Ministre, le Comte d'*Hertford* Grand Chambellan, & plusieurs autres Seigneurs lui ont donné successivement depuis ce jour des fêtes superbes ; il a assisté aussi à diverses représentations de Comédies sur le Théâtre de *Drury-Lane*, à des courses de chevaux, s'est occupé à voir tous les Edifices de *Londres* & de *Westminster*, de la Forteresse de la Tour de *Londres*, & à visiter l'Université d'*Oxford*. Passant sur d'autres récits de réceptions, de fêtes, de repas somptueux donnés à ce Monarque dans la Ville, aux Maisons de Campagne, & sur plusieurs petits voyages qu'il a faits, il se rendit le 29. à *Cam-*  
*bridge* ;

*bridge*, y passa dans les différens Collèges, examina les principaux Edifices, donna des loüanges aux Chefs de l'Université, & fit au Vice-Chancelier l'honneur de l'admettre à sa table.

Le premier Septembre, dans une assemblée extraordinaire de la Société Royale des Sciences de *Londres*, le Roi de Dannemarc a été unanimement élu Membre de cette Société. Ce jour-là Sa Majesté partit de *Cambridge* fit un tour vers l'Oüest de l'Angleterre; de retour à *Londres*, Sa Maj. a diné le 7. chez le Ministre de Russie, le 8. chez le Prince de Masseran Ministre d'Espagne, & le 9. chez le Ministre de Prusse. On compte qu'elle est actuellement partie de *Londres*. On saura ainsi bientôt si elle a dirigé sa route vers la France, où elle est attenduë.

## H O L L A N D E.

Les nouvelles publiques de ce Pays ne sont remplies que du voyage qui y a fait le Prince Henri de Prusse, des réceptions & des honneurs qu'on lui a rendus, toûjours accompagné du Prince Stadhouder, dans les différentes Villes où il a été, telles que *Leyde*, *Rotterdam*, *Amsterdam*, *Utrecht*, *La Haye* &c. où il s'est occupé à voir les Edifices, les raretés, les Cabinets des Curieux & des Savans qui s'y trouvent, & enfin tout ce que ces Villes & les Châteaux des environs ont de quoi piquer l'attention d'un Prince également grand dans les Arts, comme il l'est dans celui de la guerre. Nous passons ici ce que portent le détail de ce voyage du Prince, qui se dispoisoit vers le 16. de Septembre à quitter ces contrées

*des Princes &c.* Octob. 1768. 269  
contrées pour continuer un autre voyage, ou  
retourner dans les Etats du Roi son frere.

---

M O N S.

Un beau & nombreux Corps de troupes de Sa Majesté l'Impératrice-Reine Apost. assemblé près de cette Ville depuis les premiers jours du mois de Juillet, sous les ordres du Comte de Murray, Général-Major des Armées de Leurs Majestés Imp. & Royale, & Inspecteur d'Infanterie, a terminé le 30. Août, dans la Plaine de *Glin*, les manœuvres du nouvel Exercice. Le Sérénissime Prince Charles de Lorraine, qui étoit arrivé à *Mons* vers midi du Château de *Marie-mont*, dina chez le Comte de Murray avec une nombreuse compagnie de personnes de distinction, parmi lesquelles, outre les Généraux Autrichiens, il se trouva plusieurs Généraux étrangers & autres Officiers de rang, nommément les Comtes de Nicolaï & de Ségur, Lieutenans-Généraux au service de France, le Chevalier de Fleury, le Chevalier de Sarsfield, le Comte de Puyfégur, Mr. de la Potterie, Maréchaux-de-Camp; le Duc de Charost, les Marquis de Créqui & de Puzols, les Comtes de Taleyrand & de Buckley, &c. le Lord Comte de Pembroke & Mr. Harvey, Généraux Anglois, le Lord Pierey & plusieurs autres. A trois heures & demi de l'après-midi, Son Alt. R. se rendit dans la Plaine de *Glin* où, après avoir passé devant le front de la ligne, elle vit différentes manœuvres exécutées par des feux & des mouvemens de toute espèce, & en particulier un Corps de troupes attaqué dans la marche, d'abord à son avant,

S 2

garde

garde, par des troupes ennemies postées dans des broussailles, & ensuite dans son flanc gauche par un Corps ennemi, qui sortit de derrière un rideau. Ces deux attaques, qui amenerent insensiblement un engagement général, donnerent lieu à une multitude de dispositions variées, dirigées par les Généraux & autres Officiers supérieurs avec la plus grande intelligence, & exécutées par les troupes avec autant d'ordre que de célérité & de précision. Son Alt. R. en a témoigné la juste satisfaction à Mr. le Comte de Murray, ainsi qu'aux autres Généraux & Officiers, & tout le monde est convenu que la manière dont ces manœuvres ont été exécutées, a répondu parfaitement à la beauté & à la bonne discipline des troupes de Sa Majesté.

Le soir on exécuta sur la grande place un feu d'artifice, & Mrs. les Officiers-Généraux & de l'Etat-Major ont donné dans la salle des Spectacles une Redoute, suivie d'un Bal.

### L I E G E.

Le Sieur Georges-Jacques-Joseph Mayence de cette Ville, âgé de dix-sept ans, ayant été jugé unanimement Premier au concours général des quatre Pédagogies de l'Université de *Louvain*, & proclamé en cette qualité le 14. du mois d'Août, arriva à *Lige* le 21. vers les cinq heures de l'après-midi. Toutes les distinctions par lesquelles on peut honorer les talens & exciter une noble émulation, ont été employées dans cette occasion. Des Députés du Magistrat, dans un carrosse magnifique à six chevaux, allerent à une lieue de la Ville recevoir & complimenter le jeune

jeune homme, qui fit son entrée à cheval, accompagné des Professeurs & des Membres de l'Université, au son des cloches & salué par le canon de la Citadelle. Un carrosse à six chevaux de Son Altesse, de même que ceux de personnes de distinction, & de plus de 40 autres Voitures composoient le cortège, qui traversa plusieurs ruës avec un concours prodigieux de spectateurs. Le Sr. Mayence alla descendre à l'Eglise de sainte Catherine sa Paroisse, où le *Te Deum* fut chanté par une Musique magnifique. Mr. Lancelin, Curé de cette Paroisse & Parrain de cet estimable jeune homme, n'avoit rien épargné pour ce jour solennel. Ses Paroissiens se sont également distingués, en ornant & illuminant leurs maisons. A l'issuë du *Te Deum* tout le cortège se rendit à l'Hôtel de Ville, où Messieurs les Bourguemaîtres Régens & tout le Conseil reçurent le Sr. Mayence, & donnerent une superbe collation à toute la compagnie, qui ne se retira qu'à dix heures. Le lendemain le Sr. Mayence, pere, a donné à la grand'Salle de la Redoute un splendide & somptueux repas à une table de 140 couverts; il y a eu ensuite Bal toute la nuit, pendant lequel on a distribué toutes sortes de rafraichissemens.

Son Altesse, le Chapitre Cathédral, les Etats, le Clergé, le Magistrat ont fait des présens au Sr. Mayence, fils. C'est le deuxième triomphe littéraire qui le décore; il avoit déjà été couronné Premier au Collège des Peres de l'Oratoire a *Vise*. Si, dans un âge aussi tendre, la science, l'esprit & le génie le distinguent avec tant de supériorité, on peut concevoir la plus juste espérance qu'il sera un jour un Citoyen utile & l'honneur de sa Patrie.

ARTI.

## ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

*Grand  
Conseil.*

LES affaires concernant le Grand Conseil établi par le Roi, & qu'on pensoit terminées, continuent cependant d'être encore agitées. Mr. de la Briſſe Avocat-Général & Mr. d'Augran Procureur-Général de cette Jurisdiction, s'étant rendus le 10. Août à *Compiègne* où la Cour étoit encore pour lors, demandèrent au Roi quand il lui plairoit recevoir des Remontrances dressées sur les entreprises des Parlemens. Sa Maj. leur a répondu qu'elle les recevroit le 14 : ces Remontrances imprimées furent ainsi présentées, & le Roi dit en ce moment qu'il les feroit examiner dans son Conseil pour y répondre. Ces Remontrances sont volumineuses ; il y avoit long-tems qu'on travailloit à leur rédaction : elles sont très-fortes contre les divers Arrêtés de plusieurs Parlemens & particulièrement contre celui de *Paris*, les Princes & Pairs y séant : elles vont jusqu'à supplier le Roi de le casser ou de le supprimer. Bien des gens croient néanmoins que tout se conciliera par la réunion de ce Tribunal souverain à la Cour de Parlement. Ce qui en est, c'est que le Public a pris en affection le Grand Conseil, parce qu'il n'y est point question d'épices. Ainsi l'on verra dans la suite ce qui se présentera de ce contraste.

Mais

Mais d'après des Remontrances du Grand Conseil, qui ont précédé celles portées le 14. Août au Trône, le Roi, par un Arrêt de son Conseil d'Etat du 4. du même mois, a supprimé une Brochure intitulée : *Recueil de pièces concernant le rétablissement du Grand Conseil sur une nouvelle forme.* Ce Recueil ne contient que ce qui s'est passé au Parlement de Paris, & dont nous avons rendu compte dans le tems.

*Cour des Aides.*

En faisant mention des Remontrances du Grand Conseil, il est de devoir de dire aussi quelque chose d'autres, que la Cour des Aides de Paris a présentées au Roi le 9. Juillet, & qui paroissent seulement imprimées depuis la fin du mois d'Août : elles portent sur des raisons qui ont empêché cette Cour d'enregistrer une Déclaration du 7. Février, contenant une nouvelle forme dans la répartition de la Taille, laquelle consiste en deux Brevets, l'un porté au Département qui sembloit annoncer une diminution, & un autre dont la répartition se feroit au gré de chaque Intendant des Provinces. Voici quelques périodes de ces Remontrances en 116 pages in-12.

*SIRE, votre Cour des Aides retenue pendant long-tems par la crainte de porter la douleur dans le cœur de Votre Majesté, & pressée par le reproche qu'elle mériteroit en gardant le silence sur l'objet le plus important, cède enfin à la loi du devoir.*

*Dans cette année, Sire, dans un tems de paix, où il n'est pas possible de prétexter des besoins extraordinaires ; dans une année où la misère des Peuples est plus grande que jamais . . . on a la douleur de voir une augmentation excessive sur l'imposition de la Taille.*

*La*

La Taille est généralement regardée comme le plus dur de tous les impôts. Le poids en est supporté par les Citoyens les plus pauvres & les plus utiles : l'arbitraire y règne & on l'aggrave encore chaque jour, en feignant de vouloir le détruire : la Taille éteint toute émulation & toute industrie, parce que l'industrie est tantôt un motif, tantôt un prétexte d'augmentation de taxe. Comment a-t-on choisi cette imposition pour tirer plusieurs millions de plus dans une année aussi malheureuse que 1768 ?

Il n'est plus tems de la dissimuler, Sire, ce sont les Remontrances de vos Cours qu'on a cherché à éviter. Cette réclamation, cet unique reste de la liberté qu'avoit autrefois toute la Nation de se faire entendre de son Roi, quand il étoit question de l'établissement de nouvelles impositions, n'est regardée aujourd'hui que comme une gêne dont on veut s'affranchir ; & dans ce dessein on n'examine plus quelles sont les ressources le moins à charge à vos Sujets, on ne s'occupe que d'en trouver pour lesquelles on puisse se passer d'enregistrement.

On veut éviter les Remontrances de vos Cours ; on a raison de les craindre sans doute quand elles ont à représenter à Votre Majesté la misère d'un Peuple épuisé, qu'on livre sans examen à l'avidité des Financiers ; quand elles peuvent dire qu'aucune opération ne tend réellement au soulagement du Peuple ; qu'on ne s'occupe de pourvoir au besoin du moment ; qu'on saisit tous les moyens indirects de nouveaux droits, comme si la découverte d'un impôt oublié étoit une conquête pour Votre Majesté ; qu'on augmente les impositions en tems de paix, qu'en même tems les payemens se différencient, & qu'en même tems les dettes s'accroissent &c.

Avec

Avec les Remontrances de cette Cour des Aides de Paris, il y a une dénonciation faite, Chambres assemblées, le 3. Février dernier, de nombre d'abus commis dans le recouvrement des Tailles & impositions accessoiress dans l'étenduë de l'élection de *Mantes* & de *Meulan*. On voit qu'en conséquence de cette dénonciation, la Cour des Aides a fait faire une information de faits ; mais que le 16. Mai le Roi envoya chercher le premier Président & le Procureur Général & leur ordonna de lui apporter une expédition des informations : la Cour des Aides obéit ; & cependant par un arrêté du 1. Juin, elle chargea le premier Président de faire verbalement au Roi, en lui remettant les procès verbaux, les plus fortes représentations sur l'irrégularité, l'injustice & le danger qu'il y auroit à suspendre cette procédure. Les longues observations faites au Roi à ce sujet sont aussi imprimées. Voici comme la Cour des Aides s'y exprime.

*Une Cour qui n'a pour guide que la vérité & pour objet que le bien public, ne doit point craindre de dire au Roi que rien n'est plus illusoire que le compte qu'il veut se faire rendre de l'information faite à Mantes.*

*Est il possible en effet que le Roi se fasse rendre un compte détaillé d'une information de plus de cent témoins qui déposent d'une multitude de faits différens, tous relatifs à des contraintes, des saisies, des garnisons, des bulletins, des fraix de procédures : objets bien intéressans, quand on les considère dans le point de vûë générale de soulager le Peuple ; mais un détail fastidieux & inintelligible pour tous ceux qui ne sont pas initiés dans cette science ténébreuse & accoutumés à ce langage barbare.*

barbare, dont on est bien sûr que ni le Roi, ni aucun de ses Ministres, ni aucun de ceux qui l'approchent n'ont jamais entendu parler.

Dire que le Roi se fera rendre compte de cette procédure, c'est donc dire que le Roi en chargera un Ministre qui s'en fera rendre compte lui-même par un autre & celui-là par un troisième &c.

Le Roi a fait une réponse à ces Remontrances; elle est imprimée en huit pages in-4°. & divisée en trois parties. Sa Maj. termine les deux premières en ordonnant à sa Cour des Aides d'enregistrer sans délai les Déclarations du mois de Juillet 1766 & du 7. Février 1768, & lui adresse des Lettres de jussion à cet effet. La troisième partie est conçue en ces termes.

*Ma Cour des Aides ne doit pas perdre de vue les bornes de l'autorité que mes Prédécesseurs & moi lui avons confiée. Elle n'auroit pas dû me demander que le Brevet de la taille & celui des impositions qui y sont accessoires lui soient envoyées pour y délibérer. Le Brevet de la taille a toujours été déposé aux Bureaux des Finances; il m'a paru équitable d'en user de même à l'égard du second Brevet. Le montant de l'imposition est consigné dans ces Brevets, dont le second étoit presque ignoré. La distribution des fonds est portée dans l'état que je fais adresser chaque année aux Bureaux des Finances: les Receveurs comptent devant eux par états au vrai: ces comptes sont encore examinés dans mon Conseil & subissent un dernier examen dans ma Chambre des Comptes. Telles ont toujours été les règles suivies dans cette partie d'administration; je n'y changerai rien & je dois transmettre à mes Successeurs mon Etat avec la même constitution qu'il avoit lorsque je l'ai reçu.*

Ma

*Ma Cour des Aides ne doit pas me mettre dans le cas de lui rappeler les loix qui lui ont donné l'existence & les limites de son attribution, qui ne lui permettent pas de participer à l'administration de mes Etats. C'est pour les renfermer dans ces bornes favorables que j'ai fait casser en mon Conseil l'Arrêt qu'elle a rendu le 13 Juillet dernier, & je lui adresse des Lettres-Patentes pour le déclarer comme non avenu.*

*Lorsqu'elle réfléchira à l'incompétence d'un pareil Arrêt & aux suites dangereuses qu'il ne manqueroit pas d'avoir, si je le laissois subsister, je suis persuadé qu'elle sentira elle-même qu'elle n'auroit pas dû le rendre.*

Cette Cour des Aides, par un Arrêt du 13 Juillet ordonnoit que huitaine après le département des tailles, les Officiers de chaque Election de son ressort seroient tenus d'envoyer au Greffe de ladite Cour, tous les ans, un état certifié d'eux du montant de la taille, capitation & autres impositions accessoiress, & que si après cet état envoyé il étoit réparti sur les tailles quelques autres sommes, ou s'il étoit accordé quelque diminution sur les sommes imposées, lesdits Officiers de l'Election seroient pareillement tenus d'en donner connoissance à la Cour aussitôt qu'ils en seroient informés.

Cependant après toutes ces Remontrances, l'Edit du Roi du mois de Juillet 1766, concernant les privilèges d'exemption des tailles, publié d'après l'enregistrement du Parlement du 9 Mai 1767, vient d'être républié par la Cour des Aides, qui l'a enregistré le 1er. de Septembre, & du très-exprès commandement du Roi, plusieurs fois réitéré par ses Lettres de Jussion, mais à la charge des modifications spécifiées en trois pages.

pages. Cette Cour des Aides vient auffi de publier la Déclaration du Roi du 7. Février dernier, concernant la perception de la taille, régiftrée le 5 Septembre, & du très-exprès commandement de S. M. plusieurs fois réitéré par les Lettres de Juffion du 13 Août 1768, par la réponfe du 17 dudit mois aux premières Remontrances de la Cour, & par la réponfe du 4 Septembre aux itératives Remontrances de la Cour; mais cette Déclaration ne pourra être exécutée qu'avec beaucoup de modifications ajoutées en 5 pages.

Telle est la façon par laquelle ont été terminées toutes les objections de la Cour des Aides, en obtempérant à la fin. Le Parlement de Normandie, ayant de son côté réfolu de retirer fon Edit, portant prorogation du don gratuit jufqu'en 1774; il a été adreffé auffi à cette Cour des Lettres de Juffion pour l'enrégiftement, & elle n'a pas obtempéré. D'autres Lettres de Juffion ne manqueront pas ainfi de fuivre, & l'enrégiftement ne manquera pas non plus, toujours par l'exprès commandement.

*Compagnie  
des Indes.*

L'affaire de la Compagnie des Indes avec le Marquis de Buffi, dont il a été beaucoup parlé, & qui étoit enfin à l'arbitrage, a été terminée à Compiègne à la fatisfaction des Parties. Il a été adjudgé au Marquis 500000 liv. d'argent comptant, 300000 liv. en contrats à 4 pour 100, 40000 liv. de rentes viagères, & 10000 liv. de pension du Roi, réverfibles à fon Epoufe. D'ailleurs, la conduite du Marquis de Buffi a été louée & approuvée à tous égards. Puisqu'il eft queftion ici de la Compagnie des Indes, fuyant un détail de ce qui s'eft paffé à une de fes dernieres Affemblées, Mr. le Contrôleur-Général

tal l'ouvrit en annonçant combien le Roi étoit satisfait de l'administration présente, dont les opérations de Commerce ont parfaitement répondu aux vûes du Gouvernement : ensuite on rendit compte des dettes actives & passives de la Compagnie ; après quoi on procéda au choix des Sujets à présenter au Roi pour avoir deux Directeurs. Les suffrages furent en faveur de Mrs. de Sainte-Catherine Chef des Bureaux de la Compagnie de *Gilli*, ancien Directeur ; de *Nabille*, ancien Gouverneur de l'Isle de France, qui a été 28 ans dans l'*Inde* ; de la *Rochette*, Agent des Colonies ; de *Mondion*, ancien Commissaire de la Marine, & de Mrs. *Duval & Sauvage*, qui eurent chacun trois voix. L'on agita la question de savoir si les Directeurs actuels nommés ne devoient pas être élus de nouveau par la voye du scrutin, mais il fut décidé qu'on les regardoit comme confirmés.

Il paroît une Déclaration du Roi, concernant les Requête civiles, donnée à *Compiègne* le 7. Août, & réregistrée en Parlement le 17 du même mois ; en voici le contenu.

LOUIS, &c. Nous avons été informé que depuis notre Déclaration du 31 Août 1767, il est survenu un grand nombre de Requête civiles, dont la meilleure partie n'a pas été terminée, telle assiduité qu'ait apporté notre Cour de Parlement à l'expédition des affaires : & comme nous n'avons rien de plus recommandable que le soulagement de nos Sujets, & de leur faire rendre la justice le plus promptement qu'il sera possible ; Nous avons jugé à propos d'y pourvoir. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil &c. voulons & nous plaît que toutes les Requête civiles qui ont été mises aux grands Rôles de notre  
dise

dite Cour, depuis & compris celui de la Saint Jean 1767, jusques & compris celui de la Saint Jean 1768, & qui n'auront pas été plaidées, soient & demeurent appointées à la fin desdits Rôles, ainsi que les autres causes, & soient renvoyées dans les Chambres où auront été rendus les Arrêts contre lesquels lesdites Requêtes civiles auront été obtenus. Si donnons en mandement &c.

Le Parlement de Paris ayant cru voir des imputations indirectes contre Mrs. de la Chambre de la Tournelle dans une réponse du Roi sur la Garde retirée, il avoit été arrêté des représentations à ce sujet, qui ont été portées le 4. au Roi avec un état des procès jugés depuis plusieurs années à cette Chambre, pour prouver la célérité de la justice qu'on y rend; & le 6. les Chambres étant assemblées, Mr. le premier Président rendit compte que S. M. avoit répondu aux représentations concernant la Tournelle. « Que  
 „ si on lui avoit donné les impressions que son  
 „ Parlement paroïssoit craindre, il n'auroit pas  
 „ manqué de le rappeler à son devoir. » Sur-  
 quoi l'on continua la délibération au jour des  
 mercuriales d'après la Saint Martin. Ensuite Mr.  
 le premier Président dit qu'à l'égard des repré-  
 sentations qu'il avoit aussi remises la veille au  
 Roi sur l'Arrêt du Conseil du 10 Août relative-  
 ment à une commission établie &c. S. M. avoit  
 répondu « qu'Elle persistoit dans l'exécution de  
 „ l'Arrêt de son Conseil d'Etat, » & la délibé-  
 ration sur cette réponse fut continuée au Ven-  
 dredi d'après les mercuriales. En conséquence  
 de la demande faite par la deuxième Chambre  
 des Requêtes, on chargea Mr. le premier Prési-  
 dent d'employer ses bons offices pendant les va-  
 cances pour procurer à la Cour une réponse aux

Remontrances sur l'affaire de Bretagne, & pour tâcher de faire obvier à la cherté du bled.

Les Représentations faites au Roi sur l'Arrêt du Conseil du 10 Août, portent en substance que S. M. en modifiant son Edit sur les Droits Domaniaux avoit bien voulu faire distinction des Droits appartenans aux propriétaires des terres; que la Commission établie par ledit Arrêt du Conseil peut donner lieu à beaucoup de vexations contre les propriétaires des Droits de péage & autres de cette nature, si on les oblige d'apporter des extrémités du Royaume les titres justificatifs de leur propriété; que S. M. est très-humblement suppliée de vouloir bien au moins ordonner que la Représentation exigée des titres se fasse devant les Juges Royaux, sauf l'appel au Parlement en cas que quelques-uns soient dépouillés de leur droit, faute de titres valables.

L'Edit d'expulsion des Jésuites est envoyé à la Cour Souveraine séante à Nancy, pour y être enregistré.

*Quelques nouvelles particulières à rapporter sont les suivantes :*

Le Roi a accordé la Dignité de Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis avec la pension de 3000 livres, vacante par la mort du Comte de Maulevrier-Langeron, à Mr. Froger de l'Eguille, Lieutenant-Général des Armées navales, Commandant de la Marine à Rochefort; une pension de 1500 liv. sur l'Ordre de Saint-Louis au Marquis de Tournon Ponteves, Chef d'Escadre, & une de 1000 liv. au Marquis de Saintaignan, aussi Chef d'Escadre. S. M. a fait aussi une nomination de Lieutenans de Vaisseaux, d'Enseignes & de Gardes Marines, & elle a fait écrire au Duc d'Aiguillon qu'elle lui retirait le titre de Com-

mandant en Bretagne. On ne dit pas en faveur de qui le Roi disposera de ce Commandement.

Le Duc de Duras est chargé par S. M. de recevoir le Roi de Dannemarc qui fait état de passer de l'Angleterre en France, & de diriger les fêtes qui lui seront données pendant qu'il sera dans le Royaume.

La Maison de la feuë Reine a été présentée le 2 de Septembre au Roi & à la Famille Royale: S. M. a dit aux principaux Officiers qu'elle conservoit cette Maison pour la future Dauphine; & Mgr. le Dauphin leur en a témoigné sa satisfaction. Quoiqu'il n'y eut qu'une partie des Officiers subalternes, la présentation étoit composée de plus de 300 personnes tant hommes que femmes.

Les Obsèques solennelles pour la Reine défunte se sont faites avec pompe dans toutes les principales Villes du Royaume depuis le 11. Août qu'on les a célébrées à *Saint-Denis*: on en voit des descriptions que nous passons. Dans celles auxquelles officia Mr. de Brancas, Archevêque d'*Aix*, âgé de 84 ans; il s'est tourné vers le Peuple après l'Evangile & lui a dit :

*Mes très-chers Freres, c'est du bord de mon tombeau que j'appelle vos regards sur celui de l'auguste Reine que nous pleurons tous. Nous prions pour elle, & nos Neveux l'invoqueront un jour. Heureux, quand je cesse de pouvoir vous instruire par mes leçons; de vous laisser l'exemple de ses vertus.*

Si dans tout le Royaume les Services funèbres pour le repos de l'ame de cette auguste & pieuse Princesse, dont nous passons le récit, ont été l'appareil le plus pompeux, nous ne passerons pas cependant sur celui qui s'est fait dans la Capitale

*des Princes &c.* Octob. 1768. 283

pirale du Royaume éloigné de la France, où l'auguste Défunte a pris naissance, & nous le rapportons ici, quoique hors de l'article où il devoit être inséré. C'est à *Varsovie* où ce Service a été célébré le 18 du mois d'Août, & l'Archevêque Durini, Nonce Apostolique auprès du Roi & de la République de Pologne, qui l'a fait célébrer dans l'Eglise des Dames du Saint-Sacrement, d'institution Françoisë & de la fondation de la Reine Sobiëska. On y avoit construit un Mausolée d'après le dessin de la Confession de Saint-Pierre de Rome, lequel formoit un Octogone en colonnes fort exhaussées & ornées de guirlandes en gaze d'or, mêlées de différentes couleurs. Le Tombeau placé sur une élévation de plusieurs gradins, étoit soutenu par quatre globes élevés, lesquels supportoient une colonne pyramidale surmontée de la Couronne de France; le tout éclairé par des girandoles dont étoient garnis quatre pilastres pyramidaux qui l'environnoient : on y voyoit le Portrait de la Reine, représenté sur un médaillon soutenu par la Renommée, appuyant l'emblème du tems sur le frontispice de la colonnade vers la porte d'entrée. Aux quatre faces paroissoit l'Ecuffon aux Armes de France, avec le Soleil, sa Devise, & aux quatre coins du sommet on remarquoit des Urnes enveloppées de gazes d'or. Toute la structure se terminoit par une vaste Couronne à fleurs de lys, dont les branches en forme de palmier, étoient parfaitement bien éclairées. Le grand Autel surtout étoit superbement orné, & un Baldaquin Royal, semé de fleurs de lys en or & argent sur le fond de la tenture noire en augmentoit l'éclat. Cette tenture ressembloit à celle dans le Sanctuaire, où se trouvoit placé un

*Service Solennel pour la Reine fait à Varsovie.*

fautueil avec un carreau pour le Roi. Les Chapelles collaterales, dont les quatre angles représentoient les quatre vertus sur autant d'Aigles blancs, ayant chacun une palme au bec, étoient également tenduës avec magnificence, diversifiées par des Chiffres de France couronnés, ainsi que par des fleurs de lys, & devoient contenir la Noblessé des deux Sexes, que le Nonce avoit invitée à la cérémonie.

A onze heures, le Roi, accompagné du Prince Abbé & du Prince Grand-Chambellan de la Couronne, ses freres, & suivis de quelques Grands-Officiers de la Cour, se rendit à l'Eglise, où le Prince-Primat s'étoit aussi rendu, précédé du Sénateur Comte Lipski, de son Chancelier, & du Chanoine qui porte la Croix en cérémonie. A l'entrée de la premiere porte intérieure, S. M. fut reçue par le Nonce, qui lui présenta de l'eau bénite. Deux rangs de Carabiniers sous les armes occupoient l'Eglise jusqu'au bas de l'escalier portique, & un nombre d'autres environnoit le Tombeau. Dès que le Roi eut pris place, le Prince-Primat, aidé de quatre Sénateurs, célébra pontificalement le Service divin, & le réitera le jour suivant que l'Oraison funèbre fut prononcée en François, comme la veille, par un Religieux Italien des Ecoles Pies, en présence du Prince-Primat, des quatre Evêques assistans, de plusieurs personnes, tant de la Nation Françoisé que Polonoise & Italienne, ainsi que d'autres étrangères qui avoient été comprises dans l'invitation. Toute cette Assemblée assista pareillement à l'Office, qui fut continué pendant toute l'Octave. Le 20 du mois, le Nonce, accompagné de l'Auditeur de la Nonciature, des deux Chanoines assistans & de tout son Cortège, sortit

*des Princes &c.* Octob. 1768. 285

Et de son Palais en Carosse de parade, attelé de six chevaux, précédé de deux Ecuyers, suivi de ses Suisses & Valers-de-Pied qui marchoient en deux rangs, se rendit à l'Eglise pour y célébrer à son tour le Service divin. En cette occasion le Chevalier de Vievel, Lieutenant-Colonel de la Cavalerie Allemande au service de France, & Auditeur-Général de l'Armée de Lithuanie, fit les fonctions de Cavalier d'honneur, sa conduite pour le cérémonial & le bon ordre ayant été généralement fort approuvée.

L'Edit du mois de Mars de cette année concernant les Réguliers, commence à avoir son exécution. La Congrégation de Saint Vannes a tenu son Chapitre général au mois de Mai suivant, présidé par l'Archevêque de Toulouse; elle y a rédigé ses Constitutions en un Code unique qui a été enregistré au Parlement de Paris sur Lettres-Patentes. Cette Congrégation est assez nombreuse pour compléter la Conventualité dans toutes les Maisons : on croit qu'elle n'en perdra qu'une seule. On remarque que cette Congrégation a donné l'exemple de la Réforme sur la fin du seizième siècle & au commencement du dixseptième. Le Parlement vient pareillement d'enregistrer des Lettres-Patentes portant suppression provisoire de trois Maisons de la Réforme de *Grand-Mont*, faute de Sujets pour compléter la Communauté. Il y a aussi au Parlement d'autres Lettres-Patentes portant suppression de cinq Maisons de Cordeliers de la Province de Saint Bonaventure, pour les mêmes causes.

Ce qui a été marqué dans ce Journal des troubles dont l'Isle de *Corse* est agitée par l'arrivée des troupes du Roi qui la soumettent à sa do-

*Suppression  
de Monastères.*

mination, est que ces troupes en trois colonnes, commandées par le Comte de Marbeuf, se sont portées à un Bourg appellé *Nonza*, lieu du plus difficile accès, l'ont pris, & cette prise a déterminé l'entière soumission du *Cap-Corse*, l'une des Contrées les plus peuplées & les plus commerçantes de l'Isle. Plusieurs Chefs des lieux principaux sont venus prêter serment de fidélité entre les mains de Mr. de Chardon, Commissaire du Roi; ce qui feroit penser que Mr. Pascal Paoli & la plûpart des autres Chefs ne seroient pas si éloignés des intérêts de la France qu'on le leur prête; qu'ils ne résistent que pour la forme, & que le nombre des Insulaires mécontents ne manquera pas de diminuer sur une Déclaration du Roi, que le Marquis de Chauvelin a fait publier pour assurer les Corfes qu'ils ne dépendront jamais que de Sa Majesté. En conséquence de cette Déclaration, que nous allons rapporter, tous les Bâtimens en mer qui n'arboreront pas le Pavillon François, seront traités comme des Pirates.

Avant la prise de *Nonza*, & aussi tôt que l'on sçut qu'il y avoit eu une affaire en *Corse*, affaire du 24. Août que nous avons marquée, le Duc de Lauzun & le Marquis de Laval, qui étoient à *Toulon*, ont passé dans cette Isle sans attendre le Marquis de Chauvelin, & sans ses ordres; aussi en ont-ils été punis à son arrivée par une prison de trois jours. Ce Général en chef de toutes les troupes Françaises qui sont dans l'Isle de *Corse*, ayant eu un vent favorable, sa traversée de *Toulon* n'a été que de 24 heures. Il arriva le 27. Août à la *Bastie*, & dès le même jour il y a fait publier l'Ordonnance suivante.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France

des Princes &c. Octob. 1768. 287

& de Navarre, &c. Salut à tous ceux qui les présentes liront. La Sérénissime République de Genes nous ayant librement remis entre les mains les droits de Souveraineté qu'elle avoit sur l'Isle de Corse, & ayant fait place à nos Troupes dans les endroits mêmes où elle tenoit garnison, Nous nous sommes d'autant plus volontiers chargés du Gouvernement & de la Souveraineté indépendante du Royaume de Corse, que Nous n'avons eu en vûe d'y regner que pour le bonheur des Peuples qui l'habitent devenus nos nouveaux Sujets. A ces causes, Nous sommes d'intention d'accorder à la Nation Corse tous les avantages qu'elle Nous demandera, pour vû qu'elle reconnoisse, sans s'y faire contraindre, les droits de notre Souveraineté. Délivrée des troubles qui la déchiroient depuis tant d'années & mise au rang de nos autres Sujets, elle partagera nos soins paternels, & Nous nous intéresserons à tout ce qui pourra concerner l'honneur & la fortune de nos dignes Corstes en général & d'un chacun en particulier. En outre Nous engageons notre parole royale en leur promettant de maintenir la forme de leur Gouvernement avec d'autant plus de zèle & d'ardeur qu'ils se soumettront plus promptement à notre Puissance. Nous espérons aussi que la Nation Corse reconnoîtra les avantages de notre protection royale, comme une suite d'une alliance aussi précieuse pour elle; qu'elle ne nous obligera point de la traiter comme des Sujets rebelles; enfin qu'elle évitera de rentrer dans les malheurs de la guerre qui ne peuvent qu'occasionner la ruine d'un Peuple que Nous avons admis si gracieusement au nombre de nos Sujets. En foi de quoi Nous avons fait apposer notre sceau. Donné à Compiègne le 5. Août

L O U I S.

Par ordre du Roi  
LE DUC DE CHOISEUL.

De plus, le Marquis de Chauvelin a fait déclarer publiquement en son nom ce qui suit, savoir :

Que tous les endroits fortifiés & non fortifiés de l'Isle qui se feront soumis aux ordres du Roi après la publication du présent Edit, & qui y auront laissé entrer les troupes de Sa Majesté, jouiront de toute la protection accordée aux autres Places Françoises ; & que l'on saura exécuter militairement ceux qui feront la moindre résistance.

Que du jour de la publication dudit Edit, tous les Bâtimens Corfes doivent faire voile sous Pavillon François, & qu'en conséquence tout Patron & Commandant de Vaisseau quelconque qui voudra se mettre en mer, ait à se présenter dans le terme de huit jours pour recevoir *gratis* des pavillons blancs & des passeports ; sous peine pour les contrevenans d'être traités comme des Ecumeurs de Mer.

Tel est le nouvel état des Corfes. On n'apprend cependant pas encore de ces circonstances que *Furianni* soit occupé par les François. Cette Place, par sa situation & ses ouvrages, seroit en état de se défendre au cas qu'on fût obligé de l'attaquer. Les Genoïs, qui en firent autrefois le siège, furent obligés de le lever au bout de trois mois, quoiqu'ils eussent alors à leur solde 4000 Suisses, & qu'ils battissent cette Forteresse avec une nombreuse artillerie. Le Général Paoli, qui n'en est éloigné que de trois miles, la  
couvroit

souvroit encore le premier de Septembre avec 1500 hommes.

Quant à la journée du 24. Août, qui a fait perdre aux Corfes *Nonza & Olmetta*, ils ont dû abandonner aussi *Canari, Brettali, Luri, Mexia, Pino, Fisco, Biguglia* & autres postes : & il ne leur restoit plus de ce côté-là que *Rogliano, Centuri, Morfiglia & Furiani* : Places qu'on peut croire aussi tombées à présent de leurs mains, plutôt par accord qu'autrement : d'autant que le Colonel Buttafuoco, qui est arrivé ce jour-là à *Calvi*, a remis une Lettre du Général Paoli de la part de la Cour de France, dans laquelle il étoit exhorté à réfléchir sur les malheurs dans lesquels il alloit plonger toute l'Isle, s'il continuoit à s'opposer aux armes qui l'environnoient. En conséquence Mr. Paoli a convoqué son Conseil, dont on pourra bientôt savoir le résultat.

L'occupation de l'Isle de *Corse* par les troupes du Roi est encore une époque fâcheuse pour les Jésuites Espagnols & autres, qui y sont en grand nombre. On procède déjà à les en faire sortir, & l'on a pris des mesures pour qu'ils eussent le transit par les Etats de l'Infant-Duc de Parme & ceux du Duc de Modene, & par ce moyen ils seront embarqués sur des Batteaux plats destinés à leur transport, & qui sont partis le 26. Août de *Toulon*. On débarquera ces Religieux à *Genes*, suivant les mesures prises; de-là ils devront passer par le *Parmesan*, le *Modenois* & gagner comme ils pourront l'Etat Ecclésiastique.

### S U I S S E.

Le Baron de Lentulus, Lieutenant-Général au service du Roi de Prusse, & qui, après des conférences

férences tenues à *Murten*, est retourné à *Berne*, fait ses dispositions pour son installation dans la Charge de Gouverneur de la Principauté de *Neuchatel*, d'autant qu'après l'exécution, que l'on a rapportée le mois passé des auteurs de l'assassinat commis en la personne de Mr. Gaudot, Avocat-Général de Sa Maj. Prussienne, tout le différend est actuellement terminé par une punition imposée à la Ville même de *Neuchatel*, pour la satisfaction dûe à ce Monarque. Cette punition se réduit à cinq points que voici.

1. La Bourgeoisie avec les habitans sera & demeurera desarmée pendant le cours d'une année.

2. La Compagnie des Grenadiers, y compris les Hauts & Bas Officiers sera abolie & cassée à perpétuité.

3. Les quatre Ministraux, & tout le Magistrat demanderont grace & pardon sur le Château du Roi de Prusse à *Neuchatel*, en présence de Mr. Derfchau, Ministre Plénipotentiaire de Sa Maj. & Président de la Chambre,

4. Tous les fraix qui se sont faits à cette occasion, tant pour l'entretien d'une Garnison composée de troupes auxiliaires des quatre Cantons de *Berne*, de *Lucerne*, de *Fribourg* & de *Soleure*, que pour le dédommagement de la douïairière de Mr. Gaudot, dont la populace a renversé la maison & pillé les effets, seront au compte de la Ville de *Neuchatel* & payés par elle.

5. Les quatre Loüables Cantons nommés, étant devenus garants de cette satisfaction exigée & donnée, commenceront incessamment à faire l'examen des immunités, privilèges & libertés de *Neuchatel* pour les réduire en un Code

de

de Loix, selon lequel les habitans seront obligés de se conduire, afin de prévenir dans la fuite de pareils troubles; & que les quatre Cantons veulent bien garantir aussi.

C'est par ces conditions que les différends de *Neuchatel* ont été d'un coup finis. Ce rapport pourra en même-tems servir de réponse à divers Libelles, Mémoires & à plusieurs relations données au Public par les habitans de *Neuchatel*, en partie dans les Gazettes, ou séparément imprimés.

Les fraix dont il est question montent à plus de cent mille écus, sans compter le dédommagement de ses pertes à donner à la veuve de l'assassiné.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en P O L O G N E, par la suite des troubles dans ce Royaume, depuis le mois dernier.*

**P**OLOGNE. Il n'y auroit toujours que de tristes récits à faire dans ce Journal, comme dans les précédens, des desordres de toute espèce qui continuent à regner dans ce Royaume troublé par les ligués & les factions qui en désolent les Provinces, si l'on n'en avoit déjà amplement parlé. Rien n'en arrête encore le cours. On ne vit jamais tant de ravage dans un Etat. Tout semble concourir à sa perte; & quoique nombre de Confédérations ayent déjà senti le poids du malheur dans lequel elles se sont précipitées, elles n'en continuent pas moins à s'opiniâter

pinârrer dans le parti destruc-tif d'elles-mêmes où elles se sont engagées. Leurs Membres, partisans d'une liberté frénétique qu'ils réclament, ne font des exploits que desespérés, n'en pouvant faire d'autres : ils ruinent les terres de ceux qui ne leur sont pas amis ou dévoués ; les pillages , les massacres s'ensuivent , & ils paroissent disposés , malgré tous les coups qui leur ont déjà été portés , à sacrifier leurs biens & leurs vies pour défendre leur Religion & leur liberté. Comme il n'y a partout que confusion , on ne peut de même rapporter que confusion & sans ordre , comme on l'a déjà dit , ce qui se passe en ces affreuses circonstances pour la Pologne , aggravées encore par les brigandages & d'horribles excès que commettent les Paysans débandés de beaucoup de Districts , qui semblent avoir relevé dans leurs fureurs les Paysans de l'*Ukraine* , & n'être pas effrayés de la correction donnée à leurs confreres de Religion. Il ne se présente de-là que le triste spectacle de Pays désolés , devenus déserts , & les chemins par tout infestés de brigands & de voleurs.

Quoique les Confédérés de *Cracovie* , à présent rendus par la prise de cette Ville , aient eu une communication libre du côté de la *Vistule* jusqu'au 10. du mois d'Août , les Russes les auroient déjà exterminés s'ils n'avoient pas été obligés jusques-là de se partager en détachemens , pour appuyer aux Diétines du Royaume les élections des Députés aux Tribunaux , & pour empêcher de nouvelles Confédérations : il n'y a eu cependant que sept Députés élus , quoiqu'il dût y avoir 29 Diétines. La Noblesse a refusé de se rendre à la plûpart de ces Diétines. Quant aux Confédérés de *Bar* retirés en *Moldavie*

*des Princes &c.* Octob. 1768. 203

*Die* avec leurs Chefs, ils y étoient encore aux dernieres nouvelles qu'on a eues d'eux vers la mi-Août, même en bon nombre, bien armés & bien soldés : les Russes, pour les faire revenir à l'obéissance, leur avoient envoyé un jeune Seigneur Polonois, nommé Putawski, chargé de leur dire, qu'il étoit encore à leur pouvoir de prévenir leur ruine en prenant le parti de la soumission ; mais au lieu de prêter l'oreille à cette proposition, ils ont fait l'Envoyé leur prisonnier.

La *Lithuanie* qui s'est constamment montrée contraire à toute Confédération, paroît à présent ne pouvoir plus y résister ; c'est du moins ce que porte une Lettre du Prince de Radzivil, qui a crû devoir en avertir la Cour de *Varsovie*, & lui déclarer que ses bons soins devenoient maintenant infructueux pour empêcher de telles factions, & qu'il voyoit avec peine tout se disposer dans le District de *Cosmo* à une Confédération. Bien d'autres pourroient s'en former, si l'avis du Prince de Repnin, Ambassadeur de Russie, prévaut dans le Conseil, en ce qu'il est porté pour la convocation des Diétines, qui seroient cependant pour bien des soulevés un prétexte de s'ameuter & de n'envoyer ensuite à la Diète générale que les Maréchaux de leurs ligues en qualité de Nonces ; & d'où peut-être il résulteroit de plus grands desordres. Ce Ministre Russe a reçu de sa Souveraine une nouvelle Déclaration, en forme de Manifeste, datée de *Petersbourg* le 9. Juillet, & signé *Catherine*, qui doit être rapportée. La voici.

Nous CATHERINE II. &c. A tous ceux de notre Religion, aux Habitans des Pays de la Sérénissime République de Pologne & nommément

à ceux des Palatinats de Podolie, de Kiovie, de Volhinie & autres endroits, lesquels sont Membres de la véritable Eglise Grecque Occidentale, que les présentes pourront concerner.

Nous nous étions flattée de voir bientôt des fruits réels de nos travaux & de nos mesures pour le bien de la vraie Eglise Grecque-Russe dans les Pays & possessions de la République de Pologne, sur-tout après la dissipation des perturbateurs, qui s'étoient élevés contre leur Patrie à Bar; mais Nous apprenons avec le plus sensible déplaisir que ceux de notre Religion, au lieu de remercier justement le Très-Haut & de commencer à jouir tranquillement dans leur Patrie de l'égalité des droits & prérogatives de Concitoyen qui leur a été procurée, y ont excité de nouveaux desordres, avant d'avoir même goûté cette égalité, & que les Paysans oubliant principalement l'obéissance qu'ils doivent à leurs Seigneurs, ont commis en quelques endroits des meurtres & autres violences détestables aux yeux de Dieu; Nous savons néanmoins que la plupart de ceux qui se sont soulevés contre leurs Seigneurs légitimes, à l'exemple des révoltés de Bar, pechent par ignorance, & qu'ils ont été trompés & séduits par une bande de voleurs, lesquels, sous prétexte qu'ils faisoient partie de nos fidèles Troupes de Nizaws & de Zaporowsk, envoyées par nos ordres, ont pillé, dévasté & saccagé plusieurs lieux & endroits, & attirent même encore dans leurs complots de pauvres innocens habitans des Villages, en leur montrant de fausses Ukases. Plus la témérité de cette bande de voleurs est digne d'un châtiment exemplaire, plus Nous avons sérieusement ordonné à tous Commandans de nos troupes en Pologne & sur les frontières d'employer tous les moyens

moyens pour se saisir, le plus promptement qu'il sera possible, de ces brigands & de leurs compli- ces, afin de leur faire subir le juste châti- ment qui leur est dû : comme Nous ne voulons cependant pas infliger la même peine aux chefs, à ceux qu'ils ont séduits par de fausses Ukaſes, ou à ceux qui ont été forcés de se soulever à l'occasion des maux que les habitans de la Religion dominante leur ont fait souffrir depuis peu & antérieure- ment, Nous permettons, avant qu'on employe la dernière rigueur, que pour les ramener à leur de- voir & les sauver de leur perte inévitable, en cas qu'ils persistent dans leur opiniâreté, on leur dé- clare :

1. Que personne n'a été envoyé de notre part en Pologne pour inciter ceux de notre Religion à se révolter contre leurs Concitoyens d'une autre Religion.

2. Qu'en conséquence ceux qui se disent envoyés par Nous, de nos troupes de Nizaw & de Zapo- rowsk, ne sont que des voleurs & des perturba- teurs de la tranquillité publique.

3. Que ces brigands doivent être poursuivis le plus vivement par les détachemens de notre Ar- mée, & s'ils sont appréhendés, livrés à la Justice pour être punis comme ils le méritent.

4. Que ceux qui sont entrés dans leur complot par séduction, ou peut être par motif de vengeance, peuvent encore obtenir grace de tout ce qui s'est passé, s'ils reviennent paisiblement à leurs maisons & habitations, en se désistant sur le champ de commettre aucun excès ou violence ulté- rieurs, & en retournant au devoir de leur état & à l'obéissance qu'ils doivent à leurs Seigneurs & à la République que Dieu leur a donnée pour maîtres.

5. Que ceux même qui ont été complices de meurtres & de semblables violences, peuvent cependant encore obtenir semblable grace, s'ils se repentent de leur faute, & contribuent à faire saisir les chefs & à les livrer aux détachemens de nos Troupes les plus à portée.

6. En cas que les Paysans rebelles ne cessent point de l'être à la publication de ce Manifeste, ils s'attireront, contre notre volonté & contre notre inclination, les tristes suites de notre disgrâce: car comme d'un côté Nous avons crû qu'il étoit pour Nous un devoir, dont nous nous sommes fait & dont nous nous ferons toujours un plaisir de prendre dans leur Pays le parti & la défense de ceux de notre Religion, auxquels Nous avons procuré l'égalité conforme aux Loix avec ceux de la Religion dominante: d'une autre part, après avoir accompli ce que Nous devons à la Religion & aux engagements de notre Couronne, Nous nous sommes proposée de rendre une justice égale à la République avec laquelle nous sommes unie par les liens de l'amitié la plus parfaite, & Nous nous sommes obligée de garantir la forme de son Gouvernement & sa tranquillité, & de maintenir les Loix faites à la dernière Diète de Varsovie, dont Nous regarderons toujours la moindre infraction, comme préjudiciable & injurieux à notre Empire.

Nous attendons en conséquence que la reconnaissance & la prudence des habitans de la Pologne, lesquels sont de notre Religion, les engageront à se conduire conformément à ce présent Manifeste, qui n'a pour objet que leur avantage réel, & qu'ils montreront par-là qu'ils sont des fils véritablement obéissans de la vraie Eglise.

Mais ce qui doit inquiéter l'Impératrice &

la Cour, c'est la Porte Ottomane ; elle lui demande réparation de violement & de desordres commis par ses troupes sur le territoire de la *Turquie*, & de plus elle veut qu'en quelque événement que ce puisse être, elles s'éloignent des frontières de son Empire. A cette demande le Prince de Repnin a fait répondre qu'à l'avenir il les tiendrait éloignées de deux milles, & que les patrouilles ne s'en approcheroient pas de plus d'un mille. Cette réponse nullement satisfaisante pour le Divan & n'y ayant pas été admise ; tout annonce à *Constantinople* une guerre à déclarer à la *Russie*, si elle ne l'est pas déjà ; car les forces Musulmanes s'approchent de ses frontières avec grand appareil.

Jusqu'à ce qu'il se montre des suites de cet appareil de guerre, pour le dehors du Royaume, voyons celles qui se présentent encore à rapporter des troubles du dedans.

Vû le rapport fait à l'Impératrice de *Russie* de la continuation de ces troubles & de la situation actuelle des affaires de ce Royaume, elle y augmente encore le nombre de ses troupes par un nouveau Corps en marche & qui s'approche. Continuant aussi à y régler toutes choses, comme Souveraine, elle a réglé qu'à l'avenir tous Magnats Polonois & Gentilshommes qui seroient Chefs de quelques Confédérations, ou y adhéreroient, étant faits prisonniers, fussent aussi-tôt conduits sur les frontières de *Russie* pour y être gardés à vûë, jusqu'à ce qu'elle ait ordonné sur la manière dont on doit se conduire à l'égard de ces Seigneurs & Gentilshommes regardés comme des perturbateurs du repos public.

Dans

*Cracovie*  
prise par les  
Russes.

Dans l'état où est la *Pologne*, & s'il n'y étoit bientôt fait du changement aux affaires, on pourroit bien voir entrer aussi d'autres troupes étrangères que celles de Russie dans ce Royaume; d'autant que l'on voit dès-à-présent les frontières de *Silésie*, de *Hongrie* & de *Moravie* du côté de la *Pologne*, garnies de troupes Autrichiennes & Prussiennes. Peut être que la reddition de *Cracovie* aux Russes, de cette Ville célèbre qui a déjà tant souffert par de précédentes guerres civiles en *Pologne*, fera un effet de révolution dans la présente guerre qui attriste toute la République, tandis qu'elle l'énerve, & y fait tant de malheureux Sujets : Mais cette grande Capitale du Royaume, *Cracovie*, après un blocus & un siège de près de deux mois par les Russes, ainsi qu'après une défense aussi constante de la part de ses habitans confédérés, n'est plus qu'une Ville ruinée & dans un état à ne pouvoir se remettre qu'après longues années d'une tranquillité permanente. Les Russes y sont entrés le 19. Août en Vainqueurs, après avoir occupé pendant plusieurs jours un grand emplacement où étoient les Fauxbourgs de cette Ville, où ils s'étoient postés & que les Confédérés avoient brûlés pour les en déloger. Ce fut après que les Russes eurent empotté un ouvrage extérieur de *Cracovie*, qu'ils se sont aussi rendus maîtres du quartier de *Casimir*, en forçant les Confédérés qui y étoient de rentrer dans la Ville, que ces derniers ont pris le parti de mettre le feu aux Fauxbourgs & de les réduire en cendres; en faisant par-là cependant un nombre prodigieux de malheureux réduits à la mendicité. On avoit à craindre le même sort pour la Ville, soit de leur part ou de la part des Assiégeans; mais l'é-

vènement appréhendé n'est pas arrivé.

Les Russes, pour terminer un siège où ils se morfondent par la fermeté des Assiégés, se porterent à le brusquer par 4 attaques à la fois, deux fausses & deux véritables vers les deux heures du matin du 19 Août. Les Confédérés leur en ont disputé le terrain jusqu'à cinq heures, parce que vis-à-vis de deux portes où les Russes avoient appliqué les petards, ils trouvoient de nouveaux obstacles à leur passage, que les Assiégés avoient masqués & remplis de décombres immenses. Néanmoins & malgré un feu continu que les Russes ont dû essuyer, même au milieu de *Cracovie* qu'ils ont emportée après trois heures de tems, ils en sont demeurés les maîtres, mais non sans grande perte : leur Cavalerie surtout en a beaucoup souffert ; & ils auroient pû en ce moment se venger par un massacre général : ils ont cependant préféré de faire annoncer d'abord à son de trompe, le pardon à tous ceux qui viendroient mettre bas les armes à leurs pieds.

Un nombre des Confédérés s'y est rendu ; c'étoit le moindre d'entr'eux, d'autant qu'au moment de la Place prise le plus grand avoit trouvé le moyen d'échapper au ressentiment du vainqueur, en sortant par une fausse porte que les Russes n'avoient pas eu la précaution de garder, & qu'en effet ils ne pouvoient couvrir, à cause du grand circuit de la Ville qui demandoit trop de monde. Un autre petit nombre de Confédérés crut, dans l'instant de la Place emportée, pouvoir faire encore quelque défense dans le Collège des Jésuites où ils s'étoient barricadés. Les Russes auroient pû les y écraser, s'ils n'avoient pas dû respecter la Maison de ces

Peres, en reconnoiſſance pour l'afſiſtance en tout genre qu'ils avoient donnée aux Diſſidens durant le blocus & le ſiège : ces Peres les ont ſpécialement protégés contre l'animofité de quelques Confédérés ; auſſi les Diſſidens regardent les Jéſuites comme leurs libérateurs dans la poſition critique où ils s'étoient trouvés pendant tout le ſiège.

Il n'y a ainſi eu ni maſſacre ni pillage après la priſe de *Cracovie*, où les Diſſidens ſont tous rentrés tranquillement dans leurs maiſons. Dans l'afſaut donné à cette Place les Ruſſes avouent leur perte de 600 hommes tant tués que bleſſés ; d'autres la diſent plus forte ; & dans les forties des Confédérés ſur eux pendant le blocus & le ſiège, on compte qu'ils en ont perdu le double au moins, quoique ces forties n'ayent pas eu beaucoup de succès pour les Aſſiégés, puisſqu'ils y ont preſque chaque fois été repouſſés. Ainſi la perte de part & d'autre peut aller à l'égalité.

De la priſe de *Cracovie*, où les priſonniers faits par les Ruſſes ſont employés par eux à réparer les ruës & les maiſons, on eſperoit à la Cour de voir enfin tomber toutes les Confédérations ; mais on s'en eſt fauſſement perſuadé. S'il s'en diſſipe d'un jour à l'autre, leur diſperſion n'en fait point perdre le goût : le Royaume en demeure également rempli de troubles, parce que le grand nombre des Sujets reſte attaché aux Confédérés, même après leur malheur, & ils ne penſent qu'à les aider à ſe relever de leurs pertes. C'eſt ainſi que la *Podolie* les voit renaître & ſe trouver menacée d'une nouvelle invasion. Les Confédérés de ces endroits-là qui s'étoient retirés en *Valachie*, y ſont rentrés avec un renfort conſidérable d'hommes & d'argent qu'ils ont dû

recevoir. Ainsi les Russes auront effectivement besoin aussi du renfort que leur envoie leur Souveraine. Ce renfort vient de *Riga* & fait de grandes marches.

Le Roi, dans la triste conjoncture où se trouve son Royaume, & très-occupé d'y faire renaître la paix, se donne tous les soins possibles pour faire revenir par la douceur tous ceux qui, étant entraînés par de mauvaises insinuations, y ont manqué & se sont attirés par-là tous les malheurs d'une confusion; malheurs dont ils n'ont déjà que trop senti les effets funestes. S. Maj. s'explique ainsi à ce sujet dans un Universal publié par ses ordres pour une Convocation de Diette ordinaire.

Nous, STANISLAS-AUGUSTE, par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, de Russie, Prusse &c. &c., faisons savoir à tous ceux à qui il appartient, savoir... nos chers & fideles &c.

Nous ne pouvons, Chers & Fideles, vous exprimer combien il Nous est douloureux de faire le récit des circonstances actuelles, sans que cela ne pénètre de la maniere la plus profonde notre cœur paternel, qui sera toujours dévoué à cette Nation, au milieu de laquelle Nous sommes né & élevé dans un état d'égalité & ensuite, selon les Décrets de la Providence, élu au Trône par des voix libres, pour regner sur Elle avec des sentimens d'amitié & de fidélité. Nous passons en silence les causes & les moyens, pourquoi & par où la paix a été troublée dans plusieurs Palatinats, la sureté publique anéantie & notre Royaume plongé dans le plus grand malheur. Nous adressons seulement nos soupirs au Très-Haut pour

qu'il lui plaise de retirer de dessus nous sa main qui nous frappe, & qu'il nous veuille plutôt combler de ses bénédictions. Nous espérons que les Habitans de cette République, assemblés en Diette & plutôt guidés par sagesse que par un zèle inconsidéré, envisageront sans préventions les malheurs de leur patrie & tâcheront d'y remédier de la manière la plus convenable.

En conséquence, puisque Nous souhaitons ardemment de pouvoir Nous rejouir dans le temps d'un bon succès, Nous fixons, suivant la dernière Constitution, la tenue d'une Diette Ordinaire ici à Varsovie au 7 Novembre prochain : celle des Diétines dans les différens Palatinats, Districts &c. au 27 Septembre & celle de la Diette Générale de la Prusse-Polonaise au 10 Octobre, ainsi qu'il est ordonné par les Loix. Nous exhortons donc tous les vrais Patriotes qu'ils choisissent entre eux, pour ladite Diette-Ordinaire, des Nonces, aimans la Patrie & les Loix, connoissans à fond les intérêts de l'Etat, irrépréhensibles dans leurs mœurs & conduits & qui soient enfin fideles, circonspects & non ambitieux ou partiels. Cela étant ainsi, Nous ne doutons nullement que les Illustres Nonces, munis de bonnes Instructions, seront obligés de travailler de concert avec Nous, à la Diette prochaine avec activité & sagesse, afin que nos delibérations puissent produire dans la suite des effets salutaires pour la paix, la prospérité & le bonheur de la Patrie. Comme Nous désirons cela du profond de notre cœur, Nous vous souhaitons, Chers & Fideles, à chaque assemblée de... la présence du St. Esprit & en même temps, santé & prospérité &c ; & afin que personne n'ignore le contenu de la  
 pré-

*des Princes &c. Octob. 1768. 303*  
*présente, Nous l'avons fait publier & afficher par*  
*tout où besoin est.*

*Donné au mois d'Août, l'an de Grace 1768,*  
*& de notre Règne le 4me.*

(Signé) STANISLAS - AUGUSTE.

Malgré ces embarras, le Roi ne perdant point de vûe l'éducation de la jeune Noblesse de ses Etats, & toujours guidé par les mêmes principes, a voulu être le 11. du même mois d'Août l'Examineur & le Juge des progrès que les Eleves du Corps des Cadets ont faits dans les Sciences, & daigna continuer cette séance tout l'après-midi même jusqu'à dix heures du soir. S. M. employa pareillement la journée du 12 à interroger les Eleves du Collège des Nobles qui sont sous la direction des RR. PP. Jésuites & sortit également satisfait de leurs réponses. Ses soins portent aussi sur les assemblées où il est question des Députés aux Diétines qui précèdent ordinairement la Diette, mais elle a la douleur qu'il ne s'en tient que très-peu de la Noblesse Polonoise où l'on ne tire le sabre, & dont les Gentilshommes n'emportent quelque fâcheux souvenir, tant les disputes s'y échauffent. S. M. & toute la République croyoient d'ailleurs des Paysans Grecs Schismatiques de l'Ukraine, que leur sort étoit décidé, puisque leur Chef avoit été empalé, que ses Confidens étoient morts dans le dernier supplice, que le plus grand nombre étoit condamné aux fers & aux travaux publics pendant leur vie, que 300 étoient conduits à Varsovie, 100 à Lemberg & autant à Kaminiac dont on relève les fortifications pour mettre cette dernière Place en état de défense; mais l'esprit de révolte n'en est guères moins étouffé parmi ces brigands: ils ont recommencé leurs meurtres

& leurs pillages dans la même Province. Les Haydamaques ont non-seulement de nouveau réduit en cendres ou détruit trois Villes & environ cinquante Villages, mais ils ont commis encore mille cruautés sur les Juifs; de sorte que les districts de *Parvlock*, de *Bialopol* & de *Filipow* ont été exposés aux mêmes malheurs que *Human* avoit ci-devant essuyés. On ne peut pas décrire toutes les horreurs que commet ce Peuple féroce, qui ne se range sous aucunes Loix & qui secouë toute subordination.

Comme il a été parlé page 226 au dernier Journal, du Chambellan *Dziernanowski*, se déclarant Maréchal d'une Confédération qui n'a plus ni partisans, ni d'amis parmi la Noblesse; ce traître à son Roi, qui l'a comblé de grâces, de bienfaits, & traître également à sa Patrie, s'est retiré au-delà des frontières: les Russes qui l'ont poursuivi, ne l'ont pu atteindre. Rien n'est plus extravagant qu'un Manifeste qu'il conçut & signa au God de *Gsein* le 21 Juillet: il y accuse les Dissidens d'être la cause de tous les maux, & ne se fait pas scrupule d'avancer que les Starostes de *Goltz* & de *Grabowski*, Maréchaux des Confédérations de *Thorn* & de *Sluck*, sont les auteurs de l'enlèvement des Evêques & des Sénateurs par les Russes qui ne les rendent à la vérité pas encore à leurs Sièges & à leurs Postes, en ayant même signé, dit-il, le Decret de leurs propres mains. Il exhorte ses Freres, dans ce Manifeste, à joindre leurs forces pour extirper les Dissidens: il porte ses foibles vûes jusqu'à renverser totalement la forme actuelle du Gouvernement, & à rétablir l'ancienne liberté: il justifie de si glorieux desseins par les ouvrages qu'il prétend avoir été commis par la

derniere Diette envers le Crucifix & l'Effigie de la Sainte Vierge : il qualifie du nom de Rébelles ses Adversaires ou les Partisans des Russes, & rapporte de l'Histoire un fait concernant le Roi Jean-Casimir qui, voyant que son Regne étoit funeste à la République, sans espérance de pouvoir y apporter du remede, aima mieux abdiquer le Trône que de mourir Roi de Pologne.

De la *Pologne*, dont on n'a qu'effleuré les événemens qui s'en montrent, on croit qu'il s'en présentera bientôt d'autres qui toucheront encore les affaires de ce Royaume par rapport à la *Russie*, à cause des grands préparatifs de guerre que fait actuellement la Cour Ottomane : mais nous finirons ici cet article par ce que vient de déclarer la Commission de guerre établie à *Varsovie*. Elle a envoyé le 3. de Septembre un de ses Membres à *Cracovie* pour y faire prêter de nouveau le serment de fidélité aux troupes qui s'étoient jointes aux Confédérés, & pour les envoyer ensuite dans leurs quartiers de cantonnement : cette Commission a aussi ordonné que la plupart des Gentilshommes faits prisonniers dans *Cracovie*, dont les Russes se sont rendus les maîtres, fussent relâchés sur leur parole d'honneur de ne plus se joindre aux Confédérés, & de se tenir à l'avenir plus tranquilles.

### T U R Q U I E.

Les grands préparatifs de guerre auxquels on travaille sérieusement depuis le commencement de Juillet dans cet Empire, quoi qu'on s'y soit disposé dès les premiers jours du mois précédent, ne paroissent porter d'abord que sur  
l'intérieur

l'intérieur des Etats du Grand Seigneur, troublé de tems en tems par une autorité sans bornes que s'arrogent quelques Gouverneurs de Provinces, & entre-autres sur l'*Egypte*. Mais il est visible à présent qu'ils ont une toute autre destination; on les dit avec vraisemblance menacer la *Russie*, dont la Cour de *Constantinople* est très-inécontente & veut tirer satisfaction pour une invasion hostile des Russes sur son territoire, en y attaquant & poursuivant un petit Corps de Confédérés, sans avoir égard à des remontrances de Janissaires qui s'étoient avancés pour les protéger. Ces troupes Russes, la cause du mouvement guerrier extraordinaire qui se fait dans tout l'Empire Ottoman, ont même forcé l'épée à la main & à coups de canon la Ville de *Balta* en *Petite-Tartarie*, pour en attaquer ce petit Corps de Confédérés qui s'y étoit réfugié; & de-là une fermentation d'autant plus vive dans *Balta*, que plusieurs Turcs & Tartares ont péri dans l'action avec les Russes, qui avoient violé le territoire Turc.

La nouvelle d'une telle infraction apportée à *Constantinople*, d'abord on y a pris les plus prompts mesures, non-seulement pour garantir les frontières, mais aussi pour tirer une vengeance proportionnée à l'affront & aux excès commis. Les troupes du Département de *Romelis*, de *Natolie* & d'autres Provinces, ont eu ordre de s'assembler au plûtôt & de marcher vers le *Niester*. Ce qu'on appelle les *Erlard-Faté-Kan* de *Romelis*, les *Yecruk* de *Salonique* & deux Corps de Volontaires d'environ trois mille hommes chacun, se rendent à la même destination. Six *Bigu-Eachi*, ou Chefs de troupes irrégulières, sont chargés de lever chacun un Corps  
de

de mille *Leventis*, ou Volontaires. Les *Dagèbeli Timariotes*, qui ne sont pas assujettis au service personnel, mais qui sont obligés de donner chacun un Cavalier à leur place, ont ordre de fournir leur contingent, & l'on évalué à 6000 hommes le Corps qu'ils forment. Le 23. & le 24. Juillet on a embarqué en partie dans le Port de *Constantinople*, en partie dans le Canal de la *Mer-Noire*, quatorze *Ortas* ou Chambrées de Janissaires, quatre de *Tobgi*, trois de *Tgèbegi* & deux d'*Arabagi*; total 24 Régimens. Ces troupes se transportent à *Varna* dans la *Bulgarie*, d'où elles continueront leurs routes vers les confins de la *Moldavie*, de la *Tartarie* & autres frontières. On y a en même-tems embarqué des tentes & différentes espèces de munitions de guerre. Enfin on compte 80000 hommes en mouvement, d'où il ne peut que résulter une guerre, regardée comme inévitable par ces fraix immenses; & si elle étoit déclarée à la *Russie*, ainsi qu'on le présume, cette Puissance se verroit bientôt contrainte de retirer ses troupes de la *Pologne*, afin de garantir son propre Pays. Cependant tous ceux qui connoissent l'humeur pacifique du Grand Seigneur croient encore, malgré les cris des Janissaires qui demandent la guerre, que les choses n'en viendront pas de si tôt à cette extrémité.

*Hadgi-Halil* Pacha, ou grand Ecuyer du Grand Seigneur, est nommé depuis peu au Gouvernement de *Choczim*; il s'y rend en diligence de *Constantinople*, avec ordre de se mettre à la tête de l'Armée destinée à couvrir cette Place & celles d'*Oczacow* & de *Bender*: Armée qui doit être 60000 hommes, & composée, pour la plus grande partie, de Thessaliens. Sa Hauteſſe,  
qui

qui fait grand cas des talens de Hadgi-Halil, lui a fait présent de cent bourses & d'un superbe équipage lorsqu'il prit congé d'elle; & comme les revenus du Gouvernement de *Choczim* ne suffisent pas pour l'entretien d'un Pacha de son rang, le Grand Seigneur y a ajouté ceux d'*Arpalick* en Epire, & de *Merac* en *Asie*.

Dans la premiere semaine de Juillet on a exposé devant la porte du Serrail à *Constantinople* les têtes de quatre Beys du *Caire* qui, après avoir été chassés par *Ali-Bey-Scheick-Beled*, premier Bey de l'*Egypte*, avoient tenté de se rétablir par la force dans leurs places.

La *Russie* est inquiète des mouvemens des *Turcs*, & conséquemment des affaires épineuses qu'elle aura à vider avec la Cour Ottomane, par rapport aux troubles de la *Pologne*; aussi le Ministère de *Petersbourg* a fait expédier au mois d'Août un Courier par le Résident de l'Impératrice à *Constantinople* & l'a chargé de dépêches à ce sujet. On en attend le retour avec toute impatience, & cependant on fait des dispositions pour garantir, dans les premiers momens, les Places-frontières de tout événement imprévu.

Un autre Courier envoyé à la Cour de *Vienne* a été chargé aussi de remettre au Ministère de l'Impératrice-Reine Apost. des dépêches, par lesquelles la Cour de *Russie* lui notifie les grands mouvemens des *Turcs* & leur approche des frontières de ses Etats: Et que dans les circonstances d'une guerre à lui déclarer par la Porte Ottomane, on desiroit savoir qu'elle parti prendroit la Cour Impériale de *Vienne*?

On apprend de *Copenhagen* que le Roi de Dannemarck actuellement dans ses voyages, mais toujours attentif aux progrès des Arts & des Sciences, a ordonné à l'Université de cette Ville d'envoyer deux de ses Membres dans les *Nordlandes*, entre *Drontheim* & *Wardehuus*, pour y observer le passage de Venus sur le Soleil, annoncé pour le 3. de Juin 1769, pendant que le Pere Hell, célèbre Astronome Jésuite, qui a été appelé de *Vienne*, & qui, aux fraix du Roi, est déjà en chemin pour *Wardehuus*, y observera le même passage. Les deux Observateurs, ainsi que le Pere Hell, arriveront aux lieux de leur destination avant l'hiver, pour avoir le tems de faire leurs observations avec toute l'exactitude & toute la précision possibles. Sa Majesté a fait munir l'un aussi bien que les autres de Quarts de Cercles, de Tubes, de Pendules & d'autres instrumens astronomiques les plus exacts, qu'on a fait venir de *Londres* & de *Paris*. Le Professeur *Kratzenstein* se prépare de son côté d'aller, au Printems prochain, à *Drontheim* pour y observer aussi le même passage, tandis que Mr. *Horchhoe* le fera à l'Observatoire de *Copenhagen*; de manière que cet événement si important, sera observé avec la dernière exactitude en quatre différens endroits des Etats de Sa Maj. Danoise.

*Rien de remarquable à rapporter de la Suede.*

#### A L L E M A G N E.

VIENNE. Le parti de cette Cour dans la guerre que pourroit avoir celle de Russie avec les Turcs, sera, suivant toute apparence, celui de la neutralité. C'est ce qui doit avoir été  
répondu

répondit à l'Envoyé de *Petersbourg* venu à *Vienne* avec des dépêches pour sonder le Ministère sur cette guerre si elle arrivoit ; & de plus que les troupes de l'Impératrice-Reine actuellement sur pied, n'étoient destinées qu'à garder ses propres Etats. Vû cependant la situation présente des affaires de l'Europe, où tout paroît se disposer à la guerre, & chaque Puissance se tenant sur ses gardes, on cherche, en cas de besoin, les fonds pour la soutenir ; & ils sont d'autant plus facilement à trouver, qu'on peut tirer de la *Flandre* & de la *Hollande* des sommes considérables à 3 pour 100 d'intérêt, & que le crédit de la Banque de *Vienne*, qui a déjà de grands fonds, suffit seul pour en trouver d'autres quand on le voudra.

Dans ces circonstances l'Empereur, qui a fait un nouveau voyage en *Moravie* & en *Bohème*, où il a vû les Camps qu'on y avoit formés, a fait une absence de quelques jours moins longue dans ce voyage qu'il n'avoit été réglé. S. M. est revenuë dès le 7 Septembre à *Vienne*, où l'on ne l'attendoit que vers le 20 du même mois. Le 19 Août elle a couché à *Olleschau* en *Moravie*, y est restée deux jours, en a vû le Camp & fait manœuvrer en sa présence les troupes qui le composoient : en a fait de même le 21. au Camp d'*Olmutz*. Le 23. elle a été à *Kœpigsgratz*, le 26. à *Nachod*, le 27. à *Jung-Buntzl*, le 28. à *Nimbourg*, le 29. à *Colin*, le 1er. Septembre à *Prague*, le 4. à *Kornhaus* : S. M. devoit être le 7. à *Pilsen*, le 10. à *Lintz*, le 12. à *Artinum*, suivant le Journal réglé de sa route ; mais sa présence ayant été jugée nécessaire plutôt à *Vienne*, cette tournée a été abrégée. A présent il est question d'avoir un Cordon considérable de troupes

en Hongrie vers les Frontières de la Pologne, en état de servir d'Armée d'observation sur tout ce qui se passe dans ce Royaume désolé par ses propres divisions, & d'aider peut-être à recouvrer un District qui appartient à la Hongrie, & qui taillé engagé, il y a quelque tems, à la Pologne, qui en formé une Starostie. La marche de la considérable Armée de troupes Ottomanes, qui s'avancent vers les Frontières de la Russie & autres, occasionne, sans doute, ces mouvemens. C'est un très-beau coup d'œil, disent ceux qui ont vu leurs barques, leurs chariots, leurs bagages, le nombre de leurs chameaux, enfin tout ce qui est à la suite de cette Armée Turque. Il n'est pas douteux que les Confédérés de Pologne ne tireront avantage de la diversion qu'elle pourra faire aux Russes, si elle est dirigée véritablement contr'eux.

On a été fort allarmé à Vienne d'un accident qui auroit pû avoir les suites les plus funestes pour l'Impératrice-Reine. S. M. voulant prendre le 12. Août le divertissement de la promenade à Schoenbrunn, entra dans sa calèche, & comme elle se leva pour faire place à la Comtesse de Vasquez, qui avoit l'honneur de l'accompagner, la voiture fit quelques mouvemens, qui firent tomber cette auguste Princesse sur le visage & elle donna de la tête contre la rouë de devant avec tant de force que la bague de sa main, qu'elle avoit étenduë pour parer le coup, se rompit. Tout le mal, graces à Dieu, s'est réduit à une légère contusion avec une enflure au visage. La grande quantité de sang que S. M. avoit perdu par le nez, fit que les Medecins ne jugerent pas à propos de la saigner; opération qui s'est faite à la Comtesse de Vasquez qui, à la vûe du danger

de son auguste Maîtresse, étoit tombée en défaillance. La présence d'esprit du Cocher qui, retenant les chevaux, ne tourna pas même les yeux, fit que S. M. eut le tems de se relever : aussi cette généreuse Souveraine lui a fait présent d'une bourse de ducats. Elle est à présent tout-à-fait rétablie de cette chute.

L'Impératrice-Reine vient de déclarer la Princesse Emmanuelle de Iichtenstein, Doyenne des Dames de l'Ordre de la Croix Etoilée, en la place de feuë la Comtesse de Nostitz. Le Régiment vacant par la mort du Général de Clerici, est conféré au Général d'Elishausen.

Après avoir satisfait à plusieurs examens particuliers sur les parties de la Philosophie qu'on enseignoit à l'Archiduc Ferdinand, ce Prince soutint le 6 de Septembre, sous la direction de l'Abbé Marcy, Chanoine de Leitmeritz, des Theses en forme sur la Logique, la Méthaphysique & l'Ethique. Cet acte s'est passé au Château de *Schœnbrunn* dans les appartemens de l'Impératrice-Reine Apostolique. Son A. Royale a confirmé la haute opinion qu'elle avoit donnée dans ses différens examens de ses talens & de ses connoissances; & ce n'est point flatter ce jeune Prince que de dire qu'il est très-rare de trouver dans les personnes de son âge le jugement qu'il marque, la netteté avec laquelle il exprime ses idées, & la vivacité de ses réponses.

Le 13. du même mois on a fait l'inoculation de la petite verole à l'Archiduchesse Theresé-Elisabeth, fillè de l'Empereur, ainsi qu'aux deux Archiducs; opération dont les suites se montrent heureuses & pour laquelle cependant les Medecins de la Cour restent indifférens, déterminés

*des Princes &c. Octob. 1768. 313*  
nés d'ailleurs à en suivre le progrès avec tout le  
soin imaginable pour en prévenir le danger.

*Les autres Etats de l'Allemagne ne portent rien  
en nouvelles remarquables pour l'Etranger : le  
peu de particularités se montrent de la Saxe, où  
l'on fait de grands préparatifs au sujet de l'Elec-  
teur qui, atteignant sa majorité, va prendre les  
rennes de son Electorat.*

---

#### N A I S S A N C E.

Le 29 Août la Duchesse Elisabeth-Charlotte-  
Louise d'Isenbourg, Epouse du Duc Héritai-  
re, Georges-Auguste-Guillaume de Solms-Lau-  
bach, est heureusement accouchée d'un Fils à  
*Budingen.*

#### M O R T S.

Le Marquis de Tavares, Commandant du  
Camp des Lignes de *Saint-Roch* près de *Gibral-  
tar*, y est mort le 22 Juillet dernier.

Guillaume-Alexandre de Galard de Béarn,  
Comte de Brassac, premier Gentilhomme de la  
Chambre du feu Roi de Pologne Stanislas I,  
Duc de Lorraine & de Bar, est mort sur ses ter-  
res, âgé de 74 ans. Le Défunt étoit ancien Co-  
lonel du Régiment de Bretagne, Cavalerie.

Le 19 Août Mr. de Coninx, Stadhouder des  
Fiefs & Chancelier du Duché de *Guelbres*, est  
mort d'un catarre suffocatif.

Le 20. vers les neuf heures du matin, mou-  
rut à *Augsbourg* dans sa 69me. année, Joseph  
Landgrave de Hesse-Darmstadt, Prince-Evêque  
d'*Augsbourg*, Prévôt mitré de l'Abbaye de Fel-  
war en Hongrie, Chanoine de la Métropole de  
Cologne, Chevalier de l'Ordre Palatin de Saint-  
Hubert

Hubert. Le 5 Décembre 1764 il se donna un Coadjuteur dans l'auguste Personne du Sér. Prince Clément de Saxe, actuellement Archevêque & Electeur de Treves, Evêque & Prince de Freysingen & de Ratibbonne; ainsi ce Prince possède à présent un Archevêché-Electoral & trois Evêchés, s'il n'en abdiquè pas un qui seroit celui de Ratibbonne.

Le Comte de Thurn, Chanoine Capitulaire, de Passau & Official de cette Eglise, est mort subitement le 27. à *Vienne*.

La mort a aussi enlevé a *Wetzlar*, la Princesse Eléonore-Bernardine, née Landgrave de Hesse-Rheinfels, Comtesse Douairiere de Bentheim, à l'âge de 73 ans.

Le 24. Marcel Crescenzi, Cardinal Archevêque de Ferrare, est mort en cette Ville âgé de près de 75 ans.

L'Archevêque de Cantorbery en Angleterre & Primat de ce Royaume, est mort à *Londres*.

*Erreurs à corriger aux dernieres pages du dernier Journal.*

Le Mariage d'Eugene-Marie de Bethisy, avec Eléonore d'Oglethorpe, a été en 1707. & non pas en 1710.

C'est le Prince de Rohan-Soubise, Maréchal de France, qui épousé la jeune Princesse de Rohan, au nom du Prince Victor de Savoye, & non pas le Prince de Lambecs son Frere.

La Princesse de Rohan-Montauban est morte le 29 Août 1757, & le Prince de Montauban son mari n'est mort que le 22 Février 1766.